

# Le Patriote

Volume 19, numéro juin 2019

Entêtés d'avenir... depuis 1834!

LePatriote.org



**Le Canada sabote la venue de Carles Puigdemont au Québec**  
Voir pages 4 et 5



**BONNE FÊTE NATIONALE!**

Voir page 2



**Québec doit rouvrir la Loi 101**  
Voir pages 3, 14 et 15



**Gazoduc et la politique des autres**  
Voir page 8



Votre Majesté, les Québécois sont très heureux d'être vos sujets.

Comme son père: fendant, flagorneur et trompeur...

**Mettons fin au serment à la Reine**  
Voir page 6



**Une Journée nationale des patriotes en hommage à Bernard Landry**  
Voir page 10

Envois publications — 40009183

« C'est le rêve qui nous fait avancer, mais on n'avance pas en rêvant. »

— René Lévesque

# Fête nationale 2019 Le Grand spectacle sur l'île Sainte-Hélène, le grand Défilé sur la rue Saint-Denis

par Christian Gagnon

La Fête nationale célébrera en grand ses 185 ans, alors que le Grand spectacle du dimanche 23 juin quittera la Place des Festivals pour inaugurer l'amphithéâtre naturel du parc Jean-Drapeau, sur l'île Sainte-Hélène. Animateur pour une troisième année consécutive de cette soirée qui s'annonce mémorable, Guillaume Lema-Thivierge ne manquera pas de rappeler que la Saint-Jean a été célébrée sur cette même île en 1874.



Cette grandiose soirée s'ouvrira avec les prestations de Roxane Bruneau et Fouki, en spectacle d'ouverture. Le volet principal de ce grand événement musical mettra ensuite en vedette Éric Lapointe, Marie-Élaine Thibert, Philippe Brach, Guylaine Tanguay et Marie Michèle Desrosiers, Florent Volland et Les Grands Hurleurs. Quant au violoniste Alexandre Da Costa – qui accompagnera Éric Lapointe – à Mariana Mazza, au rappeur Koriass et la rappeuse Jenny Salgado, ils seront les nouveaux venus, tout comme les acrobates du Cirque Éloize.

Le Grand spectacle nous promet de réunir plusieurs styles musicaux, passant successivement par des airs de musique pop, rock, traditionnelle, classique, autochtone, country et rap. *Il faut que ça demeure présent, actuel, que ça demeure un «must» pour que tout le monde se sente concerné par l'importance de célébrer la langue française, le Québec tel qu'il est aujourd'hui et son histoire,* a déclaré Guillaume Lema-Thivierge en conférence de presse. *Tu ne peux pas essayer d'effacer ou de balayer sous le tapis l'histoire; c'est ce qui a fait où t'es rendu aujourd'hui, a ajouté l'animateur. En 1967, c'était l'ouverture sur le monde. En 2019, on n'a jamais autant parlé de cette fameuse ouverture sur le monde... Une chose est sûre, c'est qu'il faut célébrer le bonheur qu'on a de vivre ici,*

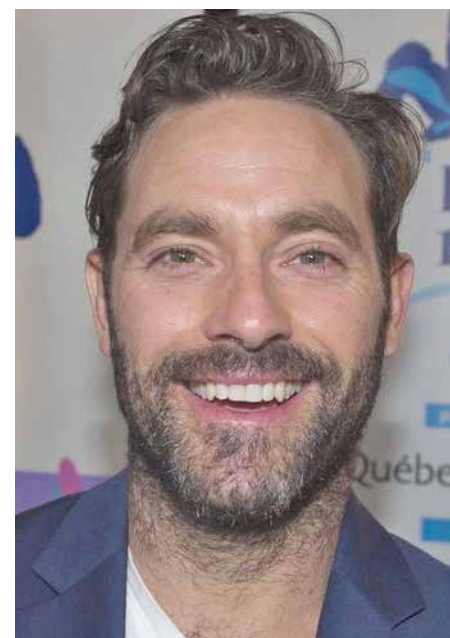


La programmation du Grand spectacle du 23 juin sera des plus diversifiées.

*au Québec. En plus, la Fête nationale, c'est une des rares fêtes où tu peux inclure tout le monde.*

Le Grand spectacle de la Fête nationale de Montréal promet donc d'être un grand rassemblement dans tous les sens du terme. Venez en métro, en vélo ou en empruntant la navette fluviale à partir du quai Jacques-Cartier, dans le Vieux-Montréal. Pour tout savoir sur ce grand événement, consultez [fetenationale-montreal.qc.ca/grandspectacle](http://fetenationale-montreal.qc.ca/grandspectacle). Rappelons qu'il est interdit d'apporter sur le site des boissons alcoolisées, contenants de verre, cannettes, glacières, chaises pliantes et animaux.

Le lundi 24 juin au soir, lendemain du Grand spectacle, le Défilé de la Fête nationale s'ébranlera le long de la rue Saint-Denis, de la rue Boucher au nord jusqu'à la rue Chérier au sud. Un pré-défilé débutera dès 19 h 45. Puis les huit majestueux tableaux du défilé principal s'élançeront à partir de 21 h et seront diffusés en direct sur Internet. Plus de 200 artistes vous convieront alors à un voyage à la belle étoile dans l'imaginaire québécois. •••



Guillaume Lema-Thivierge animera le Grand spectacle de Montréal pour la troisième année consécutive.



C'est le Grand spectacle de la Fête nationale qui inaugurerà le nouvel amphithéâtre naturel du parc Jean-Drapeau.

## L'Ontario français ouvrira le défilé de la Fête nationale du Québec à Montréal À l'invitation de la SSJB par solidarité francophone

Invitée par solidarité amicale ayant à cœur la langue française, une importante délégation de l'Ontario français joindra fièrement les rangs du Grand défilé de la Fête nationale du Québec le 24 juin prochain en soirée dans les rues de Montréal.

### Un merci « Coup de cœur » à la Francophonie d'ici et d'ailleurs

Vêtus des couleurs vert et blanc du drapeau franco-ontarien, arborant le lys français et le trille ontarien, des dizaines de Franco-Ontariennes et de Franco-Ontariens défilent en portant avec reconnaissance la douzaine de drapeaux des francophones d'un océan à l'autre, dont celui des Acadiens, des Fransaskois, des Franco-Nunavois et bien entendu des Québécois. Depuis les événements du 15 novembre dernier, l'Ontario français a reçu une vague d'amour et de solidarité sans précédent des gens du Québec comme des francophones et francophiles de Terre-Neuve jusqu'au Yukon. « L'Écho d'un peuple » et des partenaires se sont empressés d'accepter cette invitation hommage, souhaitant célébrer cette reconnaissance historique.

### « L'Écho d'un peuple » fier et résistant

La troupe de « L'Écho d'un peuple » sera de la partie avec plusieurs personnages symboliques de l'histoire franco-ontarienne, dont l'éclaireur Étienne Brulé (premier « François au Pays d'en haut – l'Ontario », l'explorateur Samuel de Champlain (1613 et 1615 en Ontario), la fille du roy Madeleine de Roybon, un jeune soldat de la Compagnie franche de la Marine en mission dans un fort des Grands Lacs, le géant Jos Montferrand immortalisé pour ses prouesses à Bytown (Ottawa), à Kingston comme au Fort William, un couple de pionniers venus du Québec avec la Revanche des berceaux, l'enseignante Béatrice Desloges à l'époque du Règlement 17 (interdiction du français dans les écoles en 1912) et une manifestante désireuse de sauver l'hôpital Montfort. « Nous sommes très honorés par cette invitation », explique la présidente de « L'Écho d'un peuple » Chantal Nadeau. Quelle belle occasion de dire merci pour la solidarité reçue et de saluer de nouveau les dizaines de milliers de spectateurs du Québec qui sont venus découvrir l'histoire qui nous unit avec notre méga-spectacle dans l'Est ontarien entre 2004 et 2008. »

### De grandes voix franco-ontariennes!

Des artistes connus des Québécois se joindront à ce groupe dynamique dans le défilé, parmi lesquels Mélissa Ouimet, Céleste Lévis, Ferline Régis, le Métis Michel Payment, Geneviève Ethier et Katherine Levac. Ces artistes sont de véritables ambassadeurs de l'Ontario français et chanteront à l'unisson les plus grands hymnes et succès franco-ontariens

### À propos de « L'Écho d'un peuple »

Tout d'abord présenté sous la forme d'un méga-spectacle à Casselman à partir de 2004, « L'Écho d'un peuple » fait des tournées et des vidéos mettant en scène l'histoire des francophones en Amérique du Nord et en Ontario. Dirigée par Félix Saint-Denis, - le fils du récipiendaire de notre médaille Bene Merenti de Patria Yves Saint-Denis -, cette troupe a été applaudie par 344 000 spectateurs à ce jour et a mis en scène le nombre record de 32 000 comédiens différents. •••



L'humoriste Katerine Levac.

CONVENTION DE LA POSTE – PUBLICATION 40009183

RETOURNER TOUTE CORRESPONDANCE  
NE POUVANT ÊTRE LIVRÉE AU CANADA  
AU SERVICE DES PUBLICATIONS  
82, RUE SHERBROOKE OUEST  
MONTRÉAL QC H2X 1X3

courriel : [journal@ssjb.com](mailto:journal@ssjb.com)

# Dépôt du rapport de l'OQLF : Le gouvernement doit renoncer au statu quo et rouvrir la loi 101

À la suite de la publication du rapport de l'Office québécois de la langue française (OQLF) sur l'évolution de la situation linguistique, le 12 mars dernier, le Mouvement Québécois français (MQF), a fait valoir par la voix de son président, Maxime Laporte, que seule une action concrète au plan législatif peut freiner le déclin du français au Québec.

M. Laporte a insisté : *Le déclin du français suit une tendance lourde. Ce rapport vient encore une fois nous le démontrer. À présent, il faut mettre fin à l'attentisme et agir !*

*À défaut d'avoir le courage de rétablir la loi 101 dans sa mouture initiale ; à défaut de prendre les mesures qui s'imposent, hé bien le maintien du poids démographique et de la vitalité du français au Québec n'est tout simplement pas garanti. Ces mesures consistent notamment à appliquer la Charte de la langue française aux entreprises sous juridiction fédérale, aux entreprises de 10 employés et plus, aux institutions collégiales. Globalement, il faut mettre un terme au bilinguisme institutionnel tel que pratiqué, hélas, par notre propre gouvernement national. Il faut assurer une francisation adéquate et obligatoire des nouveaux arrivants allophones tout en veillant au respect de leurs droits. Il faut cesser de surfinancer injustement les institutions universitaires anglophones en instaurant une politique équitable à cet égard,* a indiqué M<sup>e</sup> Laporte.

## Une méthodologie criticable, un discours qui ménage la chèvre et le chou

*Bien que nous saluons la publication du rapport quinquennal de l'OQLF – une obligation légale qui avait été violée sous le règne libéral –, le MQF et ses experts estiment que les données, telles que présentées, ne permettent pas au public de bénéficier d'une vue d'ensemble cohérente quant à l'évolution de la situation linguistique. Le réflexe est à la minimisation des pertes, à la mitigation des avancées et des reculs, – on ménage la chèvre et le chou –, comme pour mieux faire passer la pilule au public et éviter de trop le provoquer, le tout au détriment de la réalité. En effet, l'OQLF perpétue manifestement la fracture méthodologique à laquelle il s'adonne depuis au moins 2011, laquelle consiste à voir des francophones là où il y en a pas nécessairement, c'est-à-dire en groupant indûment les réponses mixtes (bilinguisme, trilinguisme à la maison) pour gonfler artificiellement le poids du français. Cette façon de faire, pour le moins inusitée, nuit au suivi des données antérieures qui étaient jusqu'à récemment traitées selon la méthode classique, a affirmé le président du MQF.*

## Vivement des chiffres cohérents !

C'est pourquoi le MQF invite la population à consulter les données préparées par ses experts, lesquelles se trouvent sur son site Internet : [quebecfrancais.org](http://quebecfrancais.org).

Or, voici le véritable portrait de l'évolution du poids des langues, tel qu'il aurait dû être clairement révélé et privilégié, au-delà des considérations périphériques retenues par les médias liées par exemple à l'indifférence des uns et des autres devant le "bonjour-Hi"... Bien qu'attrayant, ce sujet constitue une pure diversion comparativement à la gravité du déclin du français sous ses dimensions fondamentales.

En 2001 au Québec, le poids démographique du français, langue d'usage, s'élevait à 83,1 %. En 2016, il avait chuté à 80,6 %.

Selon les projections de Statistique Canada, cette proportion diminuera encore à 75 % d'ici moins de 17 ans, en 2036. Enfin, les experts Termote, Payeur et Thibault ont évalué qu'en 2056, ce chiffre ne sera que d'environ 72,3 %. Cela, avec les conséquences que l'on peut déjà envisager quant à la vitalité du français dans l'île de Montréal, où les francophones de langue d'usage sont déjà en voie de devenir minoritaires.

Par ailleurs, une analyse rigoureuse des données des derniers recensements révèle que pendant que le français perd du terrain, l'anglais, lui, se maintient voire progresse, sachant qu'entre 2001 et 2016, la proportion d'anglophones de langue d'usage est passée de 10,5 % à 10,7 %. En 2016, l'indice de vitalité de l'anglais, c'est-à-dire sa force d'attraction auprès des non-anglophones, s'établissait à environ 1,32, – nettement supérieur à celui du français vis-à-vis des non-francophones, lequel n'était que de 1,03. •••



## Rapport de l'OQLF sur l'évolution de la situation linguistique : Le français au Québec en perte d'équilibre par les Partenaires pour un Québec français

Bien que nous attendions depuis longtemps un rapport sur l'évolution de la situation linguistique au Québec de l'Office québécois de la langue française (OQLF), quel ne fut pas notre étonnement de constater la parution de neuf études volumineuses et inattendues le 12 avril dernier. Ce rapport, qui révèle des statistiques fondamentales justifiant plus que jamais les revendications inscrites à notre plateforme, paraît avec près d'une décennie de retard. Il y a fort à parier que les motifs ayant mené au dépôt du rapport quinquennal de l'OQLF avec tant de retard, pourraient être politiques, ce qui serait inacceptable. C'est pourquoi, les Partenaires pour un Québec français (PQF) croient nécessaire la création d'un poste de Commissaire à la langue française, nommé par l'Assemblée nationale. De cette façon, tout soupçon de partialité dans la mise en

portrait de l'état du français au Québec serait dissipé.

Sans grande surprise, le rapport démontre une constante bilinguisation (entendre « anglicisation ») de l'espace public québécois... Si l'apprentissage des langues secondes est salubre pour les individus, l'ensemble des rapports publiés ont montré que les individus bilingues ont tendance à utiliser plusieurs langues dans leur milieu d'emploi ou dans leurs échanges commerciaux. Dans le monde du travail, il est vrai qu'une industrie qui fait affaire à l'international doit avoir un service des ventes multilingue. Cela dit, il est plus qu'inquiétant que les patrons exigent que l'ensemble de leurs employé-es, y compris ceux et celles des secteurs de l'administration ou de l'entretien, soient également bilingues. Selon

l'étude sur la langue de travail, 73 % des travailleurs du secteur privé et 59 % des travailleurs du secteur municipal affirment que la connaissance de l'anglais leur a été demandée à l'embauche. Pourtant, la Charte est claire ; si parler une autre langue que le français n'est pas nécessaire à l'emploi, l'environnement de travail et les exigences linguistiques devraient être le français, peu importe la juridiction ou le secteur d'emploi.

En ce qui concerne l'éducation préscolaire, primaire et secondaire, les données du rapport illustrent le succès et les progrès les plus durables de la loi 101. Cependant, la situation est beaucoup plus nuancée lorsqu'on se penche sur l'enseignement supérieur. Alors que 89,4 % des allophones fréquentent le réseau scolaire francophone, ils ne sont plus que 57,9 % à choisir le cégep francophone. Pour une première fois dans l'histoire, moins de 40 % des étudiants des collèges anglophones sont de langue maternelle anglaise, si bien que l'on finance collectivement un réseau public de cégeps anglophones dont les étudiants sont majoritairement de langue maternelle française ou tierce.

Une langue commune est aussi un formidable outil de transmission de la culture. L'une et l'autre s'enrichissent mutuellement. Or, on constate, à la lumière des données compilées dans le rapport, en plus de celles obtenues par l'Observatoire de la culture et des communications du Québec sur les habitudes de consommation de produits culturels, que si elle jouit d'une certaine vitalité, la culture francophone subit une érosion dans certains secteurs en termes de public et de spectateurs. Cette tendance s'accroît à l'ère de la diffusion de produits culturels étrangers sur les plateformes numériques où il n'y a plus de frontières.

Sans tomber dans un discours catastrophiste, il est temps de réapprendre à être fier de parler le français, de réapprendre à aimer notre langue. L'État québécois doit montrer l'exemple et cesser de s'adresser aux entreprises en anglais, améliorer l'offre de francisation, protéger notre culture, appliquer sa propre Charte et mettre fin à la bilinguisation-anglicisation systématique des services offerts aux citoyens.

## À propos

Nous sommes neuf organisations civiles et syndicales à s'être coalisées en 2012 afin de former *Partenaires pour un Québec français*, le plus important regroupement visant à faire du français notre langue commune.

**Jacques Létourneau**, président de la CSN, **Sophie Prigent**, présidente de l'UDA, **Maxime Laporte**, président général de la SSJB, **Sonia Éthier**, présidente de la CSQ, **Christian Daigle**, président du SFPQ, **Sylvain Mallette**, président de la FAE, **Étienne-Alexis Boucher**, président du MNQ, **Pierre Graveline**, directeur général de la Fondation Lionel-Groulx, **Louis-Philippe Dubois**, directeur général du MQF. •••



Au-delà de la Charte et de son application, nous devons nous poser la question de la valorisation de notre langue. Une langue qui n'est plus utile pour obtenir un emploi, une langue qui ne fait plus rêver, c'est une langue qui s'affaiblit. Le Québec a choisi le français comme langue commune, le lien qui unit les citoyens de toutes origines.

# Le Canada sabote la venue de Carles Puigdemont au Québec

Le 29 avril dernier, la Société Saint-Jean-Baptiste (SSJB) révélait que les autorités canadiennes ont manœuvré pour empêcher l'ex-président indépendantiste de la Catalogne, M. Carles Puigdemont i Casamajó de se rendre au Québec en vue d'une tournée planifiée depuis plusieurs mois sous les auspices de la SSJB et de son Président général M<sup>e</sup> Maxime Laporte.

## Autorisation de voyage électronique (AVÉ)

À peine quelques jours avant la date initialement prévue pour son départ, le Canada a arbitrairement « désactivé » (sic) l'« Autorisation de voyage électronique » (AVÉ) de M. Puigdemont, laquelle lui avait pourtant été accordée un mois plus tôt. Sorte de mini-visa électronique, l'AVÉ se veut une nouvelle exigence d'entrée au Canada, applicable à tout étranger exempté de l'obligation de produire un visa traditionnel. Faute d'une AVÉ valide, un voyageur se trouvera automatiquement interdit de s'envoler vers le *plusse meilleur pays au monde*. Cette mesure de contrôle, mise en vigueur en 2016 sous le gouvernement Trudeau, soulève d'importants questionnements juridiques et diplomatiques, vu les abus « sécuritaires » auxquels elle donne lieu.

## La répression espagnole

Rappelons que l'État espagnol, allié du Canada, cherche à réprimer par la voie judiciaire plusieurs anciens élus et chefs de file catalans, dont M. Puigdemont, qui s'exposent à des peines pouvant aller jusqu'à des dizaines d'années d'emprisonnement. Leur crime ? Avoir simplement participé à l'organisation du référendum du 1<sup>er</sup> octobre 2017 sur l'autodétermination du peuple catalan.

Madrid ayant suspendu le mandat de M. Puigdemont comme membre du Parlement catalan, ce dernier, qui vit actuellement en exil à Waterloo, en Belgique, a plutôt décidé de se porter candidat aux européennes, réussissant à se faire élire aux élections communautaires du 26 mai dernier. Là encore, au moment d'écrire ces lignes, l'Espagne, qui vient d'être pressée par l'ONU de libérer ses prisonniers politiques, travaille activement pour faire obstruction à son accession au Parlement de Strasbourg. Le gouvernement de Pedro Sánchez veut l'obliger à revenir au pays afin de prêter serment à la constitution du royaume, ce qui, inéluctablement, amènerait M. Puigdemont à devoir se livrer aux forces de l'ordre...

## Le Canada, ouvert à tous sauf aux séparatistes

En réaction au traitement cavalier jusqu'ici réservé par Ottawa à l'ancien président catalan, M<sup>e</sup> Laporte a fait valoir : *Il est absolument honteux que le Canada, par ses manœuvres visant à empêcher M. Puigdemont à rendre visite aux Québécois, se fasse encore une fois le complice objectif de l'autoritarisme espagnol, pourtant dénoncé à l'unanimité par l'Assemblée nationale du Québec à la suite des exactions commises à l'occasion du référendum catalan en 2017. Il est tout aussi intolérable que nous-mêmes, Québécois, continuions à poser en complices provinciaux de ce Canada, – ce pays prétendument si « ouvert » à l'altérité – mais qui, non seulement nie notre propre existence nationale et notre droit fondamental à l'autodétermination notamment dans l'affaire de la loi 99, mais ne se gêne pas pour appliquer en notre nom, sa médecine délétère à d'autres peuples qui aspirent à la liberté en ce monde. Vu tous les diktats constitutionnels qu'il nous a imposés au fil du temps, Ottawa n'a aucune autorité, aucune légitimité, pour refuser aux Québécois leur droit d'inviter chaleureusement chez eux les chefs de file internationaux qui les inspirent. Si l'État du Québec était membre de l'ONU, il pourrait, en toute liberté, mener sa propre politique internationale, porter notre voix au concert des Nations et notamment faire valoir notre sensibilité particulière vis-à-vis du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Que monsieur Trudeau se le tienne pour dit :*

*nous ne ménagerons aucun effort pour que M. Puigdemont vienne faire résonner ici, au Québec, sa parole libératrice. Nous exigeons qu'Ottawa révisé immédiatement sa position.*

Sur recommandation de M<sup>e</sup> Laporte, le cabinet de monsieur Puigdemont a mandaté l'avocat québécois M<sup>e</sup> Stéphane Handfield afin de représenter ses intérêts vis-à-vis du gouvernement canadien qui refuse toujours de dévoiler publiquement les motifs censés expliquer sa décision. Préférant se cacher derrière ses fonctionnaires, le Premier ministre Trudeau et son ministre de l'Immigration, Ahmed D. Hussen, laissent entendre que cette affaire n'aurait rien à voir avec la politique... Le Premier ministre



du Québec, monsieur François Legault, a quant à lui fait valoir que la décision fédérale ne lui semblait *pas défendable*. En ce qui concerne l'opinion publique québécoise, elle fut quasiment unanime à dénoncer la situation, du moins dans la presse francophone...

D'autres, au contraire, se sont réjouis que le Canada bloque ainsi la route à M. Puigdemont, ce « hors-la-loi », *dixit* un certain Keith Henderson, ancien chef du Parti Égalité. Celui-là même qui cherche à faire invalider le droit du peuple québécois à l'existence et à l'autodétermination a révélé au *Devoir* qu'il regrettrait que les autorités canadiennes, au temps du référendum de 1995, n'aient pas « *maté* » les Jacques Parizeau et Lucien Bouchard, à l'instar de ce que l'Espagne fait actuellement subir aux chefs de file catalans. Rien de moins !

Le 1<sup>er</sup> mai, le Président général de la SSJB s'est rendu à l'Assemblée nationale afin de prononcer une conférence de presse en présence de la co-porte-parole du deuxième groupe d'Opposition, Manon Massé, du député péquiste des Îles-de-la-Madeleine, Joël Arseneau, et de la députée indépendante de Marie-Victorin, Catherine Fournier. Cette dernière, qui – rappelons-le – fut déjà membre du conseil général de la SSJB, a d'ailleurs entrepris de lancer une pétition en appui à la visite de M. Puigdemont. Par ailleurs, soulignons qu'à deux reprises, le Bloc Québécois a présenté des motions à la Chambre des Communes, lesquelles sont demeurées lettres mortes vu la fermeture des partis fédéralistes. Pareille situation s'est aussi produite à l'Assemblée nationale.

Pendant ce temps, celui qui fut le 130<sup>e</sup> président de la Catalogne a pu, il y a quelques jours, se rendre sans souci en Angleterre, mère-patrie du Canada, afin d'y prononcer une conférence. De la même façon, M. Puigdemont aura foulé le sol de plusieurs autres pays européens ces dernières années, en dépit des pressions espagnoles. Allô, Canada ?

## Confusion

Le 3 mai dernier, le journal *La Presse+* publiait un article de nature à conforter quelque peu la position fédérale dans ce dossier, en introduisant dans le débat divers éléments de diversion et de confusion. On y apprenait entre autres que l'équipe de l'ancien président de la *Generalitat*, dans ses démarches pour obtenir le fameux visa électronique (AVÉ), avait retenu les services d'une firme catalane de « *facilitateurs* » en immigration ; la société « *Electronic Travel Service* ». Or, cet intermédiaire aurait négligé de transmettre dûment et diligemment à M. Puigdemont, une lettre d'Immigration Canada datée du 29 mars l'informant que sa demande d'AVÉ n'était plus valide.

C'est ce qui a fait dire au journaliste Vincent Larouche que M. Puigdemont aurait été « *escroqué* »... Un tel choix de

mot, – « *escroqué* », synonyme de « *fraudé* » –, s'avère nettement déplacé et calomnieux, considérant que la firme, si elle paraît en effet avoir bâclé son travail, n'en a pas moins remboursé son client, conformément à ses politiques en cas d'échec de livraison d'une AVÉ. De manière prévisible, la manchette *Puigdemont escroqué* apparaissant en une de *La Presse+* ce jour-là s'est répercutée partout sur la planète, se trouvant récupérée au premier chef par la mouvance espagnoliste. Outre que ces propos exagérés et inexacts se sont révélés vexatoires à l'endroit de l'entreprise et de l'ancien président catalan; outre que *La Presse* s'est ainsi permis de faire passer ce dernier pour un nigaud de première qui se serait bêtement fait attraper

–, l'article du 3 mai ne permettait pas au lecteur d'aller au fond des choses.

## Chronologie des événements

En réalité, ces révélations n'ont fait qu'apporter du bruit dans la narration. Elles ne changent rien à l'histoire... Qu'il y ait eu, oui ou non, une firme plus ou moins douteuse dans toute cette saga; que cette firme ait, oui ou non, fait preuve d'amateurisme, le fait est que le gouvernement canadien demeure le seul véritable artisan du sabotage de la visite de M. Puigdemont. Revoyons donc la chronologie des événements.

À l'automne 2018, Maxime Laporte invite M. Puigdemont à effectuer une tournée de courtoisie au Québec. La lettre est appuyée par plusieurs personnalités, dont l'ancien Premier ministre feu Bernard Landry, qui est alors président d'honneur de la SSJB; Louise Harel, présidente du Comité de la Fête nationale et ancienne présidente de l'Assemblée nationale; Martine Ouellet, ancienne ministre et Denis Monière, président de la Ligue d'Action nationale. Saluons également la militante catalane expatriée au Québec, Consol Perarnau, qui aura joué un rôle important dans cette opération de mise en lien.

Ayant convenu d'un protocole de confidentialité absolue pour des raisons de sécurité, le bureau de M. Laporte et le cabinet de M. Puigdemont se sont accordés sur un calendrier de tournée. Régulé au quart de tour grâce à l'apport stratégique de M. Louis-Philippe Dubois, conseiller spécial du Président général, ce calendrier prévoyait notamment une visite officielle auprès de l'actuel président de l'Assemblée nationale, M. François Paradis, à laquelle s'ajoutaient plusieurs activités dont une conférence universitaire ainsi qu'une liste de rencontres avec différents dirigeants politiques québécois.

**Vers le 25 février**, Immigration Canada donne droit, dans un premier temps, à la demande d'AVÉ déposée par M. Puigdemont via la firme *Electronic Travel Service* (ETS).

**Le 29 mars**, le gouvernement canadien se dédit et fait parvenir une lettre à ETS stipulant que le visa électronique du *leader* catalan a été « désactivé » (sic) et qu'il ne peut plus voyager au Canada. Si toutefois M. Puigdemont souhaite rouvrir son dossier, il lui faudra alors produire divers documents, logiquement liés aux accusations criminelles dont il est l'objet en Espagne.

**Le 31 mars**, ETS informe le principal intéressé, un peu tardivement et sans fournir tous les détails, que sa demande d'AVÉ a été « révoquée, » – ce qui n'est pas faux, contrairement à ce que certains ont pu laisser entendre.

**Le 1<sup>er</sup> avril**, les autorités canadiennes signifient à la firme un nouvel avis au même effet.

## Sabotage

Même s'il n'y avait eu aucun intermédiaire, même si la lettre du 29 mars avait été reçue comme il se doit, jamais l'AVÉ de M. Puigdemont n'aurait pu être réactivée à temps pour sa visite initialement prévue du 2 au 5 avril.

Cette décision tardive d'Ottawa, communiquée à la 25<sup>e</sup> heure alors que le dossier était pourtant ouvert depuis le mois de février, revenait matériellement à torpiller le voyage de la délégation catalane au Québec. La volte-face d'Immigration Canada ne pouvait être que délibérée, les agents et dirigeants de ce ministère étant bien au fait des délais qu'aurait impliqués la poursuite des procédures. En l'occurrence, pour relancer sa demande d'AVÉ auprès du gouvernement canadien, M. Puigdemont aurait vraisemblablement été tenu de produire l'ensemble des éléments pertinents liés à son dossier d'accusations criminelles, en l'ayant tout d'abord traduit dans l'une des deux langues officielles du Canada, comme l'exige la loi. Ensuite, même dans l'hypothèse où ces exigences fastidieuses avaient pu être satisfaites à la vitesse de l'éclair, ce qui semble peu plausible, il faut compter le délai de traitement par les fonctionnaires de ces nouveaux renseignements, en plus du temps qu'il aurait fallu au ministère canadien de l'Immigration pour rendre son verdict. En somme, tout indique que le comportement dilatoire des autorités fédérales ne pouvait réalitement conduire qu'à l'annulation des plans initiaux de nos amis catalans.

## L'heure de vérité approche

Devant la confusion semée par *La Presse+*, manifestement aiguillée par des sources intéressées à Ottawa, M<sup>es</sup> Laporte et Handfield ont annoncé lors d'une conférence de presse tenue à la Maison Ludger-Duvernay le 3 mai au matin, soit quelques heures après la publication de l'article, que M. Puigdemont était plus déterminé que jamais à rendre visite aux Québécois, ayant décidé de revenir à la charge avec une nouvelle demande de visa électronique, cette fois en vue d'une visite à la mi-juin. Le Président général de la SSJB a déclaré que *désormais, le Canada n'aura d'autre choix que de montrer son vrai visage dans ce dossier, et nous l'aurons à l'œil*. M<sup>e</sup> Handfield a notamment rappelé que le gouvernement fédéral, en ayant négligé depuis trop longtemps de prendre les mesures qui s'imposent eu égard au fléau des firmes d'intermédiaires en immigration, n'en demeure pas moins le premier responsable ; il *autorise* ces pratiques. Ajoutons qu'on ne saurait trop reprocher à l'équipe d'un *leader* politique catalan d'encourager une entreprise catalane dans la planification de ses déplacements.

En date de ce jour, le Président général a indiqué *ne pas déborder d'optimisme* quant à la possibilité que M. Puigdemont vienne effectivement nous visiter au courant du mois de juin. C'est qu'on *ne peut tout simplement pas faire confiance au régime canadien dans cette affaire. Il suffit de se remémorer les missions outre-mer des Dion et Chrétien, ces conseillers en enfermement de peuples qui sont allés inspirer les espagnolistes quant aux actions à prendre pour mieux contrer les aspirations légitimes des nations basque et catalane.*

*Chose certaine, les fédéraux craignent de toute évidence que l'esprit de liberté qu'incarne si admirablement M. Puigdemont, ne gagne le cœur des Québécois. Assurément, ils n'ont pas tort... Mais d'ici quelque temps, en cette année électorale, ceux-ci devront obligatoirement prendre une décision qui s'annonce, peu importe l'issue, fort douloureuse politiquement : Go ou no go pour M. Puigdemont ? – Telle est la question., a conclu M<sup>e</sup> Laporte. •••*

# L'actualité politique espagnole dominée par la question catalane

par Christian Gagnon

Pourtant élu le 26 mai dernier pour un mandat de cinq ans, Carles Puigdemont se voit toujours refuser par l'Espagne son assermentation en tant que député au Parlement européen. Pour l'obtenir, l'ancien président catalan aurait dû se présenter à la cérémonie du serment du 17 juin à Madrid. Mais s'il l'avait fait, il aurait immédiatement été arrêté et emprisonné en raison du mandat d'arrêt émis contre lui depuis la déclaration d'indépendance catalane du 27 octobre 2017. Puigdemont a donc délégué son avocat à Madrid pour y soumettre un acte notarié certifiant qu'il avait prêté serment depuis Bruxelles à la Constitution espagnole, mais la Commission électorale de ce pays ne l'a pas entendu ainsi. Emprisonné depuis deux ans, l'ancien vice-président catalan Oriol Junqueras a également été élu eurodéputé, mais lui aussi n'a pu être assermenté, s'étant vu refuser la sortie provisoire de prison – où il croupit depuis deux ans – qui lui aurait permis d'assister à la cérémonie du serment à Madrid. Rappelons que le parquet espagnol réclame une peine de 25 ans d'emprisonnement pour Junqueras et de 7 à 17 ans pour ses onze coaccusés dont l'ancienne présidente du parlement catalan Carme Forcadell, des ministres régionaux et les responsables des associations indépendantistes *Assemblea nacional catalana* et *Òmnium Cultural*.

Puigdemont soutient que depuis son élection du 26 mai, il bénéficie de l'immunité juridique dont jouit tout député européen. Mais l'Espagne réplique que tant qu'elle ne l'a accrédité, son élection – et donc son immunité – ne sont pas effectives. Le pugnac indépendantiste compte néanmoins déposer un recours devant les tribunaux européens et se rendre à la séance plénière du Parlement européen du 2 juillet à Strasbourg pour exiger son siège. Bien qu'à l'avantage de Madrid, cet imbroglio d'assermentation permet encore une fois à Carles Puigdemont de remplir son objectif d'internationalisation de la crise catalane. Et l'embarras se propage en Europe où se manifestent de plus en plus de personnalités jugeant antidémocratique et condamnable la gestion répressive de la question catalane



par le gouvernement espagnol. En effet, 76 eurodéputés sortants et fraîchement élus ont adressé au Parlement européen une lettre fustigeant le viol des droits des élus catalans et appelant à protéger leurs droits.

De plus en plus considéré comme politique, le procès des douze indépendantistes catalans s'est déroulé du 12 février au 12 juin. Après quatre mois d'audiences diffusées en direct à la télévision espagnole, la Cour suprême doit rendre à l'automne une décision qui ne pourra faire autrement que d'être politiquement et socialement explosive. S'y

superposeront bientôt les recours des accusés à la Cour européenne des Droits de l'homme. L'essentiel des débats a porté sur l'existence ou non d'un *soulèvement violent*, condition essentielle pour étayer l'accusation de *rébellion*. D'ailleurs, lors de sa comparution du 26 mars, le chef de la police judiciaire en Catalogne, Daniel Baena, n'a pu ni décrire la moindre action violente ni témoigner de l'existence de blessés. *Mais la situation était telle qu'une étincelle aurait suffi*, a-t-il maladroitement soutenu. Le monde entier a plutôt vu avec horreur les agents de la *Guardia Civil* sous ses ordres tabassant et brutalisant sans ménagement les simples citoyens ayant cherché à maintenir ouverts les bureaux de vote ou protéger les urnes et leur contenu.

Le 29 mai était rendu public un rapport d'experts indépendants mandaté par l'ONU bien que ne s'exprimant pas en son nom. Le Groupe de travail sur la détention arbitraire estime que *la privation de liberté de MM. Jordi Cuixart, Jordi Sanchez et Oriol Junqueras est arbitraire* et mérite une indemnisation. Les experts ont observé *l'inexistence d'éléments violents*, d'où leur conviction que

les accusations contre les trois indépendantistes a pour objet de les contraindre en raison de leurs opinions politiques.

Les élections législatives espagnoles du 28 avril ont été anticipées par le refus des députés catalans et basques d'appuyer le budget du gouvernement socialiste minoritaire de Pedro Sánchez. Renforcés par ce nouveau scrutin, les socialistes sont néanmoins demeurés minoritaires. L'autre grand gagnant de cette élection est le parti d'extrême-droite *Vox* qui a mené une virulente campagne anti-autonomie catalane et obtenu une participation à la coalition au pouvoir en Andalousie. En Catalogne, quatre indépendantistes comptant parmi les 12 fameux accusés ont été élus. Il a même été permis à Oriol Junqueras, Jordi Turull, Josep Rull et Jordi Sanchez de sortir brièvement de prison pour être assermentés à la session inaugurale de Parlement de Madrid. Mais le 24 mai, la chambre des députés espagnols a suspendu l'exercice du mandat des quatre élus en attendant l'issue de leur procès.

Le 27 mars, 41 sénateurs français, de gauche comme de droite, ont cosigné une lettre adressée au président de la Haute Assemblée de France et dans laquelle ils ont dénoncé *la répression d'élus légitimes, représentants politiques de la Generalitat de Catalogne, emprisonnés ou forcés à l'exil pour leurs opinions dans l'exercice des mandats que leur ont confiés les électeurs*. Le président de la Cour suprême espagnole a aussitôt qualifié la missive d'*inadmissible*. Embarrassé, le Quai d'Orsay s'est promptement dissocié de l'initiative des sénateurs et a réitéré sa position en faveur de l'unité de l'Espagne.

À la mi-février, le chanteur mondialement connu Peter Gabriel a rendu publique la version catalane de sa chanson *In your eyes* issue de son album *So*. L'ancien chanteur de *Genesis* a cédé les droits de cette chanson à la puissante organisation indépendantiste *Assemblea nacional catalana* pour une campagne internationale de promotion de l'indépendance de la Catalogne (*#Makeamove*) dont la présidente Elisenda Paluzie n'était pas peu fière. L'adaptation catalane de la chanson s'intitule *Als teus ulls* (*Dans tes yeux* en français) est l'œuvre de l'auteur-compositeur-interprète Mario Muñoz et est disponible sur *Youtube*. En plus de Gabriel et Muñoz, les Catalans Lluís Llach et Gemma Humet ainsi que la célèbre Américaine Joan Baez ont prêté leurs voix à l'interprétation de cette version catalane. Voilà une chanson à diffuser massivement au Québec cet été en attendant le verdict de la Cour suprême espagnole.

*¡Visca Catalunya lliure!*



L'ancien président catalan Carles Puigdemont est maintenant député européen et bénéficie dès lors d'une immunité. Mais Madrid n'a pas dit son dernier mot.

## Les indépendantistes catalans gagnent les élections européennes et municipales

par Denis Monière

La stratégie du transparlementarisme a été payante. Les indépendantistes catalans ont présenté des candidats aux élections européennes et aux élections municipales. Par leur cohérence, ils ont permis aux électeurs indépendantistes de maximiser l'impact de leurs votes. Les listes des deux principaux partis indépendantistes sont arrivées en tête en Catalogne: la liste JxCat, dirigée par Carles Puigdemont exilé en Belgique a obtenu 4,6 % des votes du total des électeurs espagnols et celles (ERC) de Junqueras, emprisonné à Madrid, 5,8 %. Ensemble, ils ont fait élire 5 députés. Les indépendantistes ont recueilli plus de 50 % des votes valides, soit 1 720 550 sur les 3 440 373 votes valides exprimés en Catalogne.

À Barcelone c'est le candidat indépendantiste Ernest Maragall qui a été élu maire. Quant à l'ancien premier ministre français Manuel Valls qui combattait farouchement les indépendantistes, il a été battu à plate couture. La question catalane sortira de son enfermement espagnol et se transportera au Parlement européen. *Un prisonnier politique entrant au Parlement européen est la meilleure manière de dénoncer la répression de l'État espagnol, c'est mettre en échec l'État devant toute l'Europe*, a déclaré Oriol Junqueras.



La campagne internationale *Make a move* ([makeamove.cat/fr/](http://makeamove.cat/fr/)) bat son plein, notamment avec l'appui des célébrités de la chanson Peter Gabriel et Joan Baez qui ont enregistré une version catalane de « *In your eyes* », une pièce de l'album « *So* » de Gabriel.

## Projet de loi sur le serment à la Reine : Nos élus ont déjà le pouvoir de mettre fin à cette humiliation Le défi est lancé !

Le 28 février dernier, la Société Saint-Jean-Baptiste (SSJB) de Montréal, par la voix de son Président général Maxime Laporte, a réagi au dépôt par le deuxième groupe d'opposition à l'Assemblée nationale d'un projet de loi pour rendre facultatif le serment à la Reine du Canada, exigé de la part de tous les élus à l'Assemblée nationale en vertu de l'article 128 du *British North America Act* (1867).

### Le débat sur la monarchie devient inévitable

M. Laporte a fait valoir : *Tant mieux si ce projet de loi ravive nos réflexions sur l'absurdité absolue que constitue le serment à la Reine, véritable parjure auquel s'adonnent nos députés après chaque élection. Puissent les nationalistes de la CAQ faire preuve d'un tant soit peu de courage en consentant à la tenue de ce débat qui, au-delà de sa dimension symbolique, soulève des questions fondamentales quant à la nature de nos institutions politiques. D'ailleurs, ce débat deviendra bientôt inévitable vu la fin prochaine d'Élisabeth II, qui amène déjà plusieurs pays du Commonwealth à reconsidérer leur lien avec la monarchie britannique. Il serait tout de même aberrant que l'Australie, par exemple, devienne une république avant le Québec !*

### La voie parlementaire plutôt que législative

Réitérant sa position déjà articulée en détails au mois d'octobre dernier, M. Laporte a fait valoir : *Je tiens cependant à rappeler que dans le contexte, une loi n'est peut-être pas le meilleur véhicule pour arriver à nos fins, sachant qu'elle se retrouverait fort probablement invalidée par les tribunaux canadiens. Plutôt, en s'appuyant sur la souveraineté dont jouit déjà l'Assemblée nationale quant à l'administration des serments, et considérant la faible portée effective de l'article 128, il suffirait simplement que nos députés s'inspirent de cet élu municipal autochtone en Ontario, et refusent dans les faits de prêter fidélité au monarque. Cela suppose aussi que l'Assemblée nationale ne leur en fasse subir aucune conséquence.*

### Défi lancé aux députés et au président de l'Assemblée nationale

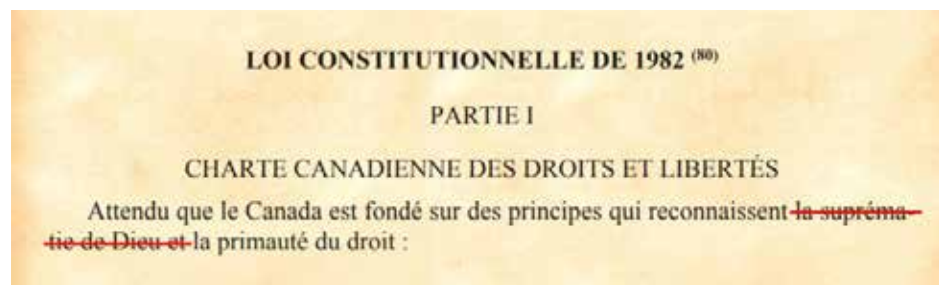
*D'où le défi que je lance aujourd'hui à nos députés. Vous engagez-vous à ce que lors de la prochaine cérémonie d'assermentation, le seul serment que vous prononcerez sera celui au peuple*



Sa Majesté britannique a maintes fois joué un rôle funeste dans l'histoire du Québec.

*québécois? Je demande aussi au président de l'Assemblée nationale, M. François Paradis, de garantir aux électeurs et électrices du Québec que dans un tel cas de figure, aucune sanction ne sera imposée à leurs élus qui pourront donc siéger et bénéficier de tous les privilèges associés à leurs fonctions, a conclu M. Laporte. •••*

## Nos élus et la « suprématie de Dieu » par Maxime Laporte



J'accueille très favorablement l'idée proposée par la députée de Marie-Victorin, Catherine Fournier, en avril dernier, visant à faire retirer du Salon bleu, à la suite du crucifix, les autres objets religieux – et honteusement coloniaux – liés à la couronne canadienne et à l'Église anglicane...

### Un Québec laïque dans un Canada déiste ?

Au-delà des positions des uns et des autres sur le fond du dossier de la « laïcité », comment le gouvernement Legault peut-il, objectivement, retirer à des individus leur droit de porter des signes religieux tout en continuant à promouvoir le maintien du Québec au sein d'un État, le Canada, *fondé sur des principes qui reconnaissent la suprématie de Dieu* ? Quand même, ça n'a rien de banal ! Comment justifier une telle incohérence ? N'est-ce pas paradoxal ?

Et c'est sans compter que cette disposition, tirée du préambule de la *Loi constitutionnelle de 1982*, – celle-là même qui nous fut imposée de force sous Trudeau père –, se révèle manifestement discriminatoire à l'endroit de l'ensemble des personnes non-croyantes au Québec, soit plus de 40 % de la population.

Puisqu'au minimum, tout le monde semble s'entendre sur l'importance de garantir la neutralité de nos institutions, alors la logique voudrait que nos députés à l'Assemblée nationale, – du moins ceux qui épousent encore le carcan canadien en continuant de croire à sa *réformabilité* –, adoptent une résolution d'amendement à la Constitution afin de biffer cette fameuse disposition reconnaissant la *suprématie de Dieu*. Certes, pareil changement exigerait vraisemblablement l'accord du Parlement fédéral ainsi que d'au moins six autres provinces représentant, avec le Québec, plus de 50 % de la population du Canada. Quant à l'abolition de la Reine, qui rappelons-le, doit sa fonction à la *grâce de Dieu*, cela supposerait cette fois l'assentiment unanime de toutes les parties prenantes au sein du *Dominion*...



Mais n'est-ce pas là un défi à la hauteur du nouveau credo fédéraliste de François Legault, soit dit ironiquement ?

Du reste, encore que cela aurait l'avantage de forcer le Canada anglais à révéler au grand jour sa position sur la question de la neutralité de l'État lui-même, je ne suis évidemment pas, pour ma part, de ceux qui souhaitent améliorer ce pays qui n'est pas le mien, fût-il constitutionnellement déiste ou pas... À cet égard, l'indépendance nationale m'apparaît indubitablement la seule issue pour que nous déterminions enfin, ensemble et en paix, notre propre contrat social, nos propres principes de vie commune, y compris en ce qui a trait à la séparation de l'église et de l'État. Enfin, sans dire que tout se réglerait du jour au lendemain, je suis profondément convaincu qu'en libérant le Québec de la tutelle canadienne, nous nous libérerions par la même occasion de toutes ces anxiétés identitaires et linguistiques qui, bien que parfaitement fondées et légitimes en général, nous rongent depuis trop longtemps, jusqu'à altérer parfois la qualité et la sérénité de nos débats démocratiques. •••

## Les 60 ans du soulèvement tibétain contre l'occupation chinoise Les indépendantistes tibétains sacrifiés sur l'autel du commerce mondial

par Christian Gagnon



Le 4 juin dernier, Les médias occidentaux ont accordé une immense attention au 30<sup>e</sup> anniversaire du massacre de Tianan'men, alors que les oligarques du Parti communiste chinois ordonnaient la répression violente des manifestations pro-démocratie sur la plus grande place publique au Monde. Au sein de la jeunesse chinoise, la mal nommée Armée du Peuple faisait alors des centaines, voire des milliers de morts.

Mais le 10 mars dernier, ces mêmes médias ont été nettement moins enclins à souligner le 60<sup>e</sup> anniversaire du soulèvement tibétain contre l'occupation chinoise. Rappelons que le 10 mars 1959, le dalaï-lama, chef spirituel et politique du Tibet, devait se rendre au quartier général militaire chinois à Lhasa, la capitale tibétaine, pour y assister une pièce de théâtre. Mais beaucoup de ses concitoyens soupçonnaient cette invitation d'être un piège tendu par l'armée chinoise pour enlever le dalaï-lama, le détenir à Pékin et l'y forcer à reconnaître la souveraineté de la Chine sur le Tibet, occupé depuis 1950 par l'armée chinoise. Des milliers de Tibétains se sont alors massés autour du Palais de Potala, résidence du dalaï-lama, pour l'empêcher de se rendre au rendez-vous piégé.

Deux jours plus tard, un semblable rassemblement aux abords du Palais de Potala s'est transformé en manifestation pour l'indépendance du Tibet, puis en soulèvement contre l'occupant chinois. Une immense vague de répression militaire chinoise s'abat alors sur quelques 8000 soldats in-

surgés tibétains mal armés. Aux milliers de morts chez les rebelles tibétains s'ajouteront 50 000 civils tués par la puissante armée chinoise. Le 17 mars 1959, le dalaï-lama et 50 000 fidèles fuient le Tibet en traversant l'Himalaya jusqu'à Dharamsala, au nord de l'Inde où se trouve toujours le gouvernement tibétain en exil. Depuis 60 ans, la Chine traite le dalaï-lama de terroriste et intimide les chefs d'État du monde pour qu'ils ne rencontrent pas ce moine bouddhiste présumément dangereux.

De nombreux politiciens occidentaux, dont plusieurs premiers ministres québécois et canadiens (Jean Chrétien et Jean Charest en tête), nous ont répété que les réformes économiques en Chine allaient progressivement mener à des réformes démocratiques. C'était le mantra de la promotion des droits humains par le commerce. Mais le contraire s'est produit. Toujours plus riches et corrompus, les apparatchiks du Parti communiste chinois n'ont cessé de resserrer l'étouffement sur leur population. Et voilà des décennies que le gouvernement chinois poursuit une politique de colonisation massive du Tibet par des Chinois de l'ethnie han majoritaire dans le but d'assimiler la langue, la culture et le bouddhisme tibétains. À cela s'ajoute une occupation militaire brutale et une répression policière implacable contre toute expression de l'identité tibétaine. Tout cela dans l'indifférence complice de l'Occident dont les produits de consommation sont en grande partie fabriqués à faible coût en Chine.

# Le Groenland : choisir entre l'indépendance et l'environnement

par Denis Monière

Territoire colonisé par le Danemark depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, le Groenland a cessé d'être une colonie en 1953 pour devenir une province du royaume du Danemark. Ce territoire habité par une population à 90 % d'Inuits a obtenu un statut particulier lors d'un référendum tenu le 28 novembre 2008. Le Danemark a reconnu le 21 juin 2009 dans la loi relative à l'autonomie renforcée du Groenland son droit à l'autodétermination et en conséquence le droit d'organiser un référendum sur l'indépendance. L'article 21 de cette loi stipulait qu'il revient au peuple du Groenland de prendre toute décision concernant l'indépendance du Groenland. En vertu de cette loi, le Groenland administre ses affaires intérieures à l'exception de la défense, de la politique étrangère, de la monnaie et de la sécurité qui sont sous la juridiction de la Couronne danoise.

La coalition gouvernementale élue en 2018 a fait de la réalisation de l'indépendance sa priorité. Six des sept partis qui ont fait élire des candidats sont favorables à l'indépendance. On la prévoit pour 2021. Mais l'indépendance budgétaire du nouvel État pose problème. Puisque 50 % des ressources financières, soit 500 millions d'euros, proviennent du Danemark, le nouvel État devrait trouver de nouvelles ressources pour combler ce manque à gagner advenant l'indépendance. Il lui faudra pour cela exploiter les ressources naturelles de son sous-sol.

Une des conditions favorables à l'indépendance est le réchauffement climatique qui ne fait pas que des malheureux. La fonte de la banquise a pour effet de libérer des terres de la glace et de rendre le Groenland plus vert ce qui favorise une plus grande productivité de l'agriculture. L'industrie de la pêche qui représente 90 % des exportations en profite aussi, car le réchauffement des océans oriente les poissons vers le nord ce qui permet la diversification des prises. Mais le changement climatique a surtout l'avantage de rendre possible l'exploitation des gisements miniers, d'hydrocarbures et de ce que l'on appelle les terres rares. On estime que le Groenland pourrait devenir la troisième réserve mondiale d'uranium. Il pourrait aussi concurrencer la Chine qui contrôle 90 % du marché mondial de ces métaux précieux comme le dysprosium. L'exploitation de ces ressources attise les convoitises internationales, car le Groenland ne pourra les mettre en valeur qu'avec l'apport de capitaux étrangers.

L'exploitation de ces richesses permettrait au Groenland de se libérer de la tutelle financière de Copenhague et d'assurer son indépendance budgétaire, mais elle contribuerait à l'augmentation de la pollution et de l'effet de serre. Le débat sur l'indépendance pose un dilemme inédit aux Groenlandais : protéger leur environnement en restant dépendant ou assumer leur indépendance politique et économique au risque d'accroître le réchauffement climatique. Si le Groenland tranche le débat en faveur de l'indépendance, il deviendra le premier État inuit. •••



Mais la répression chinoise des Tibétains n'a pas de frontières. En février dernier, Chemi Lhamo, une Canadienne de 22 ans d'origine tibétaine, a été élue présidente de l'association étudiante de l'Université de Toronto à Scarborough. Des milliers d'étudiants chinois ont alors été mobilisés pour mener sur les réseaux sociaux une campagne de dénigrement et de menaces contre elle et sa famille. Une pétition de 10 000 personnes a même été présentée pour exiger sa démission.

Un peu partout dans le monde est observé ce genre d'instrumentalisation de membres de la diaspora chinoise par les consulats chinois pour s'opposer aux revendications tibétaines. Un peu partout dans le monde ont été fermés des Instituts Confucius grassement financés par Chine à des fins d'ingérence politique et de propagande anti-tibétaine déguisées en mission éducative. Dès 2013 en Ontario, ce fut le cas de l'Université McMaster. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a récemment rompu une entente permettant des Instituts Confucius dans une vingtaine d'écoles secondaires. Au cours des dernières années, des décisions semblables ont été prises à To-

ronto, en Saskatchewan et au cégep de Limoilou. Mais à Montréal, le collège Dawson reçoit un financement annuel chinois de 250 000\$ pour abriter un Institut Confucius constituant la plus importante école de langue chinoise au Canada. Le directeur du collège, Richard Fillion, ne s'en formalise pas : *On parle de Tianan'men, Des Ouïgours, des camps de rééducation, du Tibet... Toute société a ses vertus et ses vices. Les nôtres ne sont pas à ce point exemplaires qu'on puisse prétendre être des modèles universels. [...] Les droits humains tels qu'on les a proclamés en 1949 après la Deuxième Grande Guerre sont considérés comme universels. Mais n'est-ce pas là une forme d'impérialisme?, a-t-il déclaré à Radio-Canada.*

Le fort naïf directeur du Collège Dawson sait-il qu'en décembre 2010, l'Université de Calgary a décerné un diplôme honorifique au dalaï-lama et qu'en représailles, le gouvernement chinois a décidé deux mois plus tard de ne plus reconnaître les diplômes de cette université? Les conséquences financières de cette rétorsion étaient considérables puisque l'Université de Calgary admettait 600 étudiants chinois et hongkongais par année. En décembre 2010, la présidente de l'université Elizabeth Cannon et le ministre albertain de l'Éducation Doug Horner ont alors entrepris un voyage diplomatique en Chine pour regagner la confiance de cet état totalitaire et répressif. On ne sait ce qu'ils ont promis pour finalement récupérer cette accréditation chinoise en avril 2011. On sait cependant

## Les indépendantistes prennent le contrôle du Congrès de Nouvelle Calédonie-Kanaky

par Denis Monière

Le 24 mai, les 54 élus de Kanaky ont choisi les dirigeants du Congrès qui est l'équivalent de l'Assemblée nationale et ont élu à la présidence un indépendantiste, Roch Wamytan, membre du FLNKS (Front de libération nationale kanak et socialiste). Cette élection indique que les rapports de force sont en train de bouger au profit des indépendantistes, car c'est grâce à l'appui du parti non-indépendantiste L'Éveil océanien que le leader indépendantiste a pu accéder à la présidence. Aux dernières élections du 12 mai, les loyalistes avaient pourtant obtenu une faible majorité parlementaire, mais les partisans de la France ont perdu le contrôle du pouvoir législatif. Selon le nouveau président, ce choix est historique, car pour la première fois, le Congrès sera contrôlé par une majorité océanienne. Les indépendantistes vont maintenant tenter de consolider leur pouvoir en prenant le contrôle l'exécutif. Cette évolution des rapports de force risque de créer une dynamique favorable à l'indépendance lors du prochain référendum qui aura lieu en 2020. •••

à quel point la Chine est prête à tout pour imposer ses vues.

On apprenait aussi ces derniers mois l'utilisation chinoise de plus de 200 millions de caméras de surveillance exploitant un algorithme de reconnaissance faciale pour accumuler des milliards de renseignements et données sur les moindres comportements de ses citoyens. L'État utilise ces données pour coter les citoyens en fonction de leur soumission aux diktats du parti unique et de ses dirigeants aussi milliardaires que

corrompus. Ajoutez-y l'ambition chinoise d'être à moyen terme la première puissance économique et militaire mondiale, et il est à craindre que le monde libre tout entier ne subisse tôt ou tard la dictature chinoise. On n'a qu'à en prendre pour preuve les méthodes récentes de la Chine pour mettre Hong-Kong à sa botte malgré les millions de courageux manifestants. Et que dire du sort des Ouïgours et des adeptes de Falung Gong? Le combat du Tibet pour sa liberté est donc celui de tout le monde démocratique. •••



Le Canada est un état pétrolier. Son modèle de développement économique est essentiellement extractiviste. Qu'il s'agisse d'énergies fossiles ou de minerais, son économie repose sur une exploitation de la matière brute destinée à l'exportation, une matière qu'il laisse exploiter, pour la plus grande part, par le grand capital multinational, se contentant des retombées économiques, pour ce qui est de l'emploi, et des occasions de financement qu'y trouvent les banques. Le reste est affaire de politique ou plutôt de renoncement à construire sur d'autres bases. La politique ou plutôt ce qu'il en reste s'épuise dans les efforts pour arracher les consentements, faire financer par les fonds publics les infrastructures requises et se servir des retombées fiscales pour financer des programmes dont l'existence est chaque fois davantage dépendante des entrées produites par la rente d'extraction.

Le modèle tient dans un cadre qui n'est pas celui du développement régional ni même celui du renforcement de l'économie des provinces. Il tient essentiellement sur la capacité de rendre accessibles les territoires où se trouvent les ressources à extraire. Tout l'enjeu de la configuration institutionnelle de ce modèle tient dans la façon dont il peut résoudre la question de la distribution géographique des ressources stratégiques. La localisation de ces ressources ne dépend pas des frontières politiques et administratives. Elle ne dépend pas des décisions de l'État. C'est un fait de nature. Un fait qui est cependant conditionné en partie par la superposition sur les territoires stratégiques de structures politiques et de populations. Le découpage du territoire peut ainsi devenir source de contradiction lorsque le statut et la valeur d'une ressource changent au fil du temps. Dans le cas canadien, cette superposition détermine la dynamique des relations entre l'État central et les provinces et elle a évolué dans une direction qui complique son modèle extractiviste.

Pour sa plus grande turpitude, le Canada est aujourd'hui mal configuré. Au dix-neuvième siècle, au moment où s'est élaboré son cadre constitutionnel, le partage des compétences a été fait selon des clivages qui, en fin de vingtième et au début du vingt-et-unième siècle, retournent en quelque sorte contre lui-même le modèle d'exploitation des ressources naturelles qui lui a donné naissance. Dominé par une grande bourgeoisie et des banques qui tiraient leur prospérité de leurs réseaux commerciaux dans l'Empire britannique et à Londres, surtout, le Canada des *Pères de la Confédération* ne s'inquiète guère de laisser aux provinces le contrôle sur les ressources naturelles et leur exploitation : c'est du commerce de ces mêmes ressources que son élite d'affaires veut s'enrichir et de lui qu'elle prévoyait tirer sa prospérité.

Le modèle tiendra pendant une bonne centaine d'années, soutenu par le financement des infrastructures ferroviaires et portuaires sous l'impulsion (et avec la corruption utile au régime) de la National Policy. Le commerce interprovincial, le contrôle des chemins de fer et l'autorité sur les ports et le trafic maritime en assureront la stabilité et en garantiront le contrôle par Ottawa et la

## Gazoduc et la politique des autres

par Robert Laplante

Ce texte est l'éditorial du numéro de juin 2019 de *L'Action nationale*.



grande bourgeoisie qui s'y trouve à l'aise à brasser des affaires avec le Commonwealth et à se construire à Montréal d'abord et bientôt à Toronto un centre financier voué à développer, d'une part, les interfaces avec les fonctions de courtage essentielles au financement de la production et de son négoce et, d'autre part, à entretenir les réseaux d'influence nécessaires pour garder les politiques commerciales en phase avec le développement des affaires.

La National Policy sera l'instrument d'intégration de l'espace économique canadien. Avec le chemin de fer et sa mise en lien avec les côtes, en particulier avec l'Atlantique et ses ports. L'exportation des céréales de l'Ouest et progressivement des minerais dégagera des revenus substantiels avec lesquels l'État canadien financera les infrastructures. Le grand œuvre de John A. Macdonald aura également l'ambition de favoriser l'industrialisation du dominion, ce qui se fera le long du canal Lachine d'abord et pour un temps, jusqu'à ce que l'ouverture de la voie maritime déplace vers l'Ontario le centre de gravité du système industriel émergent.

La crise pétrolière du milieu des années 1970 et les transformations de l'économie américaine vont saper les bases de ce modèle. La Politique nationale de l'énergie va tenter de faire muter pour le maintenir en phase avec la nouvelle donne provoquée par la montée en puissance des États pétroliers. Parmi ses ambitions : l'exploitation des sables bitumineux et la mainmise d'Ottawa sur ce qui jusque-là reste encore sous le contrôle des provinces. L'Alberta en nourrira une rancune éternelle. Ottawa avec la création de Petro-Canada et le déploiement d'une vaste gamme de politiques de soutien à l'industrie pétrolière va injecter des sommes faramineuses dans une gigantesque aventure technologique visant à rendre techniquement possible, à grande échelle, et rentable l'exploitation de ces gisements

depuis longtemps connus, mais au potentiel mal évalué et surtout, peu exploitables en raison de limitations technologiques majeures.

Cette grande aventure va donc se dérouler dans les lointains territoires du nord. Et elle sera fructueuse : le Canada se découvre un gigantesque potentiel exploitable. La distorsion entre le territoire et le découpage des compétences Ottawa/provinces va s'accroître. Mais Ottawa gagne. Il gagne parce qu'il y met des montagnes d'argent. Il gagne aussi en partie parce que les retombées de l'industrie dopée par tout ce pactole et par les succès technologiques qui s'accroissent ont un impact spectaculaire sur l'Alberta certes, mais surtout sur l'appréciation du dollar canadien. Le centre de gravité économique commence à basculer vers l'Ouest. Les tensions ne disparaissent pas, mais s'endurent là-bas plus facilement.

Elles s'endurent tant que les prix du pétrole demeurent élevés. Elles deviennent plus souffrantes quand ces derniers s'écrasent et que l'augmentation de la production et des capacités productives ne peuvent suffire à compenser la baisse des revenus commerciaux et des rendements financiers. La contrainte majeure qui pèse sur l'eldorado pétrolier devient une évidence intolérable. La prospérité est compromise par le territoire, par la géographie. Le pétrole est enclavé. Le redressement, l'accroissement de la production et le meilleur positionnement de marché sont captifs d'une contrainte matérielle que le partage des compétences va exacerber. Il faut sortir le pétrole par tous les moyens. Il faut le faire en reconfigurant complètement les systèmes de transport des marchandises.

Il faut un complexe de transport intégré pour acheminer le maximum de pétrole possible à l'extérieur du continent. Les Américains sont parvenus à extraire le

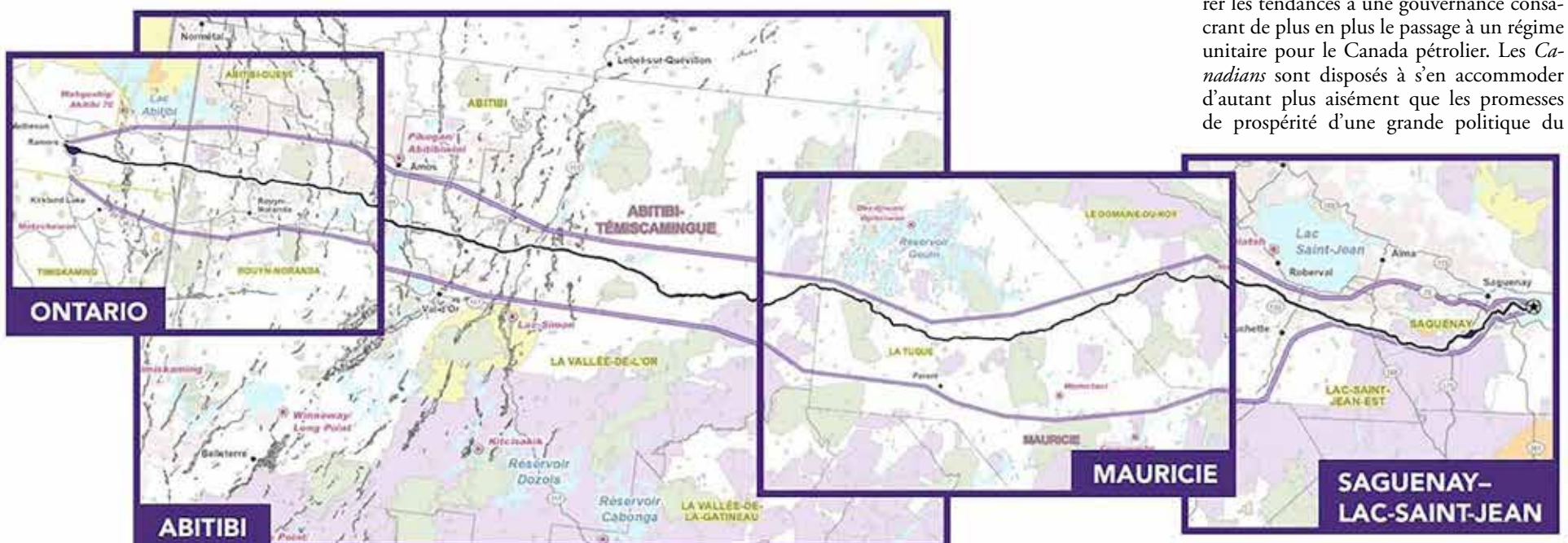
pétrole et le gaz de schiste grâce à la percée technologique majeure : la fracturation. Ils sont devenus des exportateurs. Pis, ils peuvent tirer avantage du pétrole canadien enclavé grâce aux dispositions de l'ALÉNA et à leur infrastructure de raffinage. Le pétrole canadien se vend mal et, surtout, il se vend moins cher parce qu'il atteint trop faiblement et péniblement les marchés porteurs. Ce complexe intégré de transport va se construire dans une véritable frénésie. Le trafic ferroviaire connaît une croissance spectaculaire. Mais il ne suffit pas et ne pourra suffire à traiter les volumes requis pour rentabiliser les gigantesques investissements réalisés en Alberta et sur ses pourtours tout en satisfaisant les appétits des voraces manieurs d'argent. Il faut des pipelines. Ce sont des pièces essentielles à l'érection d'un réseau intégré de transport, une infrastructure nécessaire à la structuration de l'espace économique du Canada pétrolier.

Energie Est, Trans Mountain et bientôt Gazoduc apparaissent comme des infrastructures stratégiques. Ce sont des équipements névralgiques pour le maintien et le fonctionnement du modèle de développement économique que s'est donné le Canada depuis la crise pétrolière des années 1970. Mais le modèle extractiviste est déterminé par le territoire et non par les compétences constitutionnelles imaginées il y a plus de cent cinquante ans. L'intérêt national du Canada dicte désormais une révision que la réforme constitutionnelle de Trudeau père a rendue impossible. Ottawa doit composer avec les provinces. Et les provinces, elles, sont en concurrence entre elles pour l'appropriation des plus grandes parts de la rente pétrolière.

Voilà plus d'une dizaine d'années que les tensions s'intensifient. Trudeau fils est incapable de briser le corset que son père a confectionné. Même s'il engage des milliards pour nationaliser le pipeline Trans Mountain, il ne parvient pas à briser les résistances ou, si l'on préfère, à poser les termes d'un *deal* qui ferait l'affaire des provinces. Il ne parvient surtout pas à le faire avec une approche qui permettrait à ces dernières de composer avec une opposition vive où se mélangent aussi bien la résistance des Premières Nations que le chauvinisme provincial ou encore le refus des électeurs aux sympathies environnementalistes.

Les *Canadians*, pour leur part, sont partagés entre leur attachement au gouvernement fédéral qu'ils considèrent comme leur gouvernement national et les réalités de la politique provinciale. Mais pendant que se poursuit la valse-hésitation, les choses continuent de se détériorer. Les conservateurs ont décidé d'en finir avec l'ambivalence. Ils foncent dans une stratégie d'implantation du complexe de transport pétrolier. Jason Kenney et Andrew Sheer, avec le soutien actif de Doug Ford, sont engagés dans les grandes manœuvres. Ils ont le soutien des banquiers de Toronto. Ils ont l'appui des grands médias pour qui le spectacle du voyage en Inde du Grand Guignol a eu l'effet d'un lendemain de brosse.

La mise en œuvre de ce complexe intégré a déjà comme effet d'accroître et d'accélérer les tendances à une gouvernance consacrant de plus en plus le passage à un régime unitaire pour le Canada pétrolier. Les *Canadians* sont disposés à s'en accommoder d'autant plus aisément que les promesses de prospérité d'une grande politique du



Suite à la page 9



pétrole leur semblent à portée de main. Ils sont disposés à y croire d'autant plus féroce-ment que le voisin américain n'hésite plus à saper les acquis d'une structure industrielle succursalisée. Le sort de l'industrie automobile ontarienne leur donne un signal non équivoque.

Un gouvernement conservateur fort et décidé à imposer d'autorité les tracés des pipelines va rapidement prendre les allures d'un gouvernement de salut national. Il le fera en usant de tous les moyens pour servir ce que sa constitution appelle *l'intérêt général du Canada* : tribunaux, chantage à la pé- réquation, intimidation, propagande et guerre psychologique, stratégie de dénigrement. Rien ne nous sera épargné. Il faudra se tenir droit, se montrer fort. Et se souder à notre intérêt national. Le pipeline est à la fois symbole et instrument de vassalisation.

Le Québec ne peut rien gagner dans cette partie qui se joue dans une majorité qu'il ne peut en aucune manière infléchir par le système électoral. Un gouvernement majoritaire peut être formé à Ottawa sans même un seul député en provenance de la belle province. La carte électorale canadienne a consacré notre minorisation définitive. Toute relance réussie de l'industrie pétrolière ne peut que le déstabiliser et détruire les bases de son économie. Les hausses de prix du pétrole dopent le dollar canadien.

Pour une économie comme celle du Québec dont la prospérité dépend des exportations, le dollar fort signifie difficulté concurrentielle. Dans la courte période où ce dollar a flambé, ce sont des dizaines de milliers d'emplois qui ont été perdus et des centaines d'entreprises qui ont sombré. Le pétrole canadien nous appauvrit. Il nous empoisonne aussi, comme il empoisonne le reste de la planète. Et surtout, il anéantit tous les efforts que nous parvenons à déployer pour réduire notre bilan carbone et pour mener la lutte aux changements climatiques. Plus le complexe de transport sera performant, plus rapidement le Canada détruira nos résultats. Les intérêts sont contradictoires et nos modèles de développement incompatibles.

Le Québec n'a aucune raison de souscrire au modèle extractiviste du Canada. De fait, nous disposons de l'un des plus beaux portefeuilles d'énergies renouvelables de la planète. Le Québec est, de ce fait, l'un des endroits les mieux placés et les mieux dotés pour s'affranchir de la dépendance aux énergies fossiles. Déjà près de la moitié de l'énergie que nous consommons est d'origine renouvelable (hydroélectricité et biomasse). Nous disposons de l'un des plus grands gisements éoliens du monde. Notre potentiel solaire est à peine considéré et celui de la géothermie pas même envisagé. Nous possédons des compétences remarquables dans plusieurs des domaines clés de technologies de substitution en plus de posséder les principaux minerais stratégiques essentiels au déploiement de ces technologies. Il suffit d'évoquer les percées des chercheurs d'Hydro-Québec dans le domaine des technologies des batteries, des percées technologiques dans la transformation du lithium, etc. La liste des exemples pourrait être longue.

De fait, notre potentiel est exceptionnel. Il nous manque l'audacieuse politique de

transition écologique de l'économie qui pourrait nous propulser à l'avant-scène du monde. Mais elle deviendra impossible si nous nous laissons encastrer dans la politique énergétique et le modèle extractiviste du Canada. Et c'est ce que fera le projet Gazoduq, il poussera d'un cran ce que le chemin de fer fait déjà, il ouvrira la voie pour Énergie Est que Sheer a déjà promis. Notre territoire sera pris de force dans les mailles de la politique *canadian*; notre économie aspirée dans une spirale mortifère pour l'environnement et pour notre prospérité.

Il faut ajouter le paragraphe suivant : Le fédéralisme pétrolifère va chercher à se construire sur un axe de transport est-ouest que Sheer a déjà souhaité voir prendre la forme d'un corridor énergétique dans lequel lignes électriques et pipelines circuleraient pour unifier les provinces dans un même espace économique. Pour le Québec, un tel corridor pourrait signifier une éventuelle mainmise (réglementaire et juridique) sur Hydro-Québec pour l'amener à acheminer son énergie vers l'Ontario en difficulté, le tout au nom de la régulation du commerce interprovincial. Il signifierait également l'instrumentalisation de son territoire pour servir des finalités contraires à son intérêt et l'imposition d'une prise de risque environnemental parfaitement injustifiable du point de vue de ses besoins et aspirations.

Consentir à Gazoduq, c'est faire la politique des autres. C'est mettre notre territoire et nos ressources au service d'une logique qui est toxique à tous égards. C'est poser un geste contraire à notre intérêt national en choisissant délibérément la dépendance, le renoncement à contrôler les leviers de développement. Les retombées qu'on promet – si jamais elles se réalisent – ne compenseront jamais l'anéantissement de notre potentiel. L'imbrication dans le complexe pipeline–ferroviaire–portuaire rendra notre économie vulnérable aux effets de cette logique et les dégâts que nous en subirons seront inversement proportionnels au succès et à la prospérité qu'en tirera le Canada.

Le modèle extractiviste *canadian* est condamné par la science que nous avons de la crise climatique en cours. Ce pétrole sale ne devrait pas sortir de terre, les multiples analyses du GIEC et de nombreux chercheurs l'ont démontré de manière quasi irréfutable. Et nous accepterions de laisser une tranchée mortifère balafre la forêt boréale ? Et nous fragiliserions encore davantage sa biodiversité ? Et nous laisserions voguer sur le fjord des bâtiments qui en cas de naufrage en abîmeraient à tout jamais non seulement la beauté, mais aussi les fonctions écologiques essentielles ? Et nous laisserions des ports et une usine faire des échancrures sur ses rives pour laisser le Canada se moquer de la crise climatique et nous faire complices de sa démission avec la promesse d'emplois de subalternes et de pollueurs à gages ? Nous laisserions faire ce saccage plutôt que de porter notre propre modèle ?

Il faut se garder du messianisme qu'essaient de nous proposer les promoteurs : le gaz naturel n'est pas une énergie de transition et son commerce ne servira pas à améliorer le sort de la planète. Il est illusoire, absurde et désolant de s'imaginer qu'en saccageant notre territoire nous allons participer à une œuvre constructive. La responsabilité

que nous avons à assumer collectivement pour contribuer à la lutte aux changements climatiques, c'est celle de ne pas se faire complice de ce qui aggravera la situation. En plus, évidemment, de faire ce que nos moyens nous permettent de faire pour apporter des solutions durables et viables pour les humains comme pour l'environnement.

Toute l'énergie et les ressources qu'il faudra consacrer à cette bataille sont autant de moyens que nous ne mettons pas au service de notre propre modèle. Pis encore, nos impôts servent d'ores et déjà à financer cette course folle que le Canada s'entête à mener. Pendant que nous réclamons des procédures d'examen et d'évaluation, des milliards de nos impôts servent à payer le Trans Mountain et à financer les subven-

tions qui pleuvent à coups de centaines de millions pour permettre à cette industrie de saper encore plus vite les bases de notre prospérité.

Il faut convaincre le gouvernement du Québec de dire non à ce projet. Il faut mobiliser les citoyens de tout le Québec pour refuser certes, mais surtout pour exiger que nos efforts soient plus constructifs que défensifs. Avec les moyens qui sont et seront engloutis dans le traitement du projet Gazoduq nous pourrions faire quantité de projets qui miseraient sur les énergies renouvelables et donneraient au Québec en général et à la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, en particulier, une structure économique du vingt et unième siècle au lieu de l'enfermer dans la dépendance. Nous ne sommes pas un peuple de concierges. •••

## PATRIMOINE :

### L'ancien monastère des moniales dominicaines à Berthier sauvé in extremis en partie grâce à la pression exercée par la Société



Le 4 avril dernier, La SSJB de Montréal, par la voix de son Président général, M<sup>e</sup> Maxime Laporte, lui-même natif de Berthier, et la SNQ de Lanaudière, représentée par son président, l'ancien député Roger Gaudet, ont dénoncé très vigoureusement le projet de démolition de l'ancien Monastère Notre-Dame du Rosaire que caressait un entrepreneur...

À la suite des révélations médiatiques entourant ce dossier, le gouvernement du Québec a d'abord suspendu les procédures de démolition pour une durée de 30 jours. Puis, on a annoncé que l'édifice serait protégé de manière permanente. La SSJB et la SNQ ont salué cette décision. Comme quoi les levées de boucliers portent parfois leurs fruits !

Dans un communiqué diffusé initialement par la Ville de Berthierville, la mairesse, madame Suzanne Nantel, avait plaidé l'ignorance en alléguant n'avoir été avisée de la vente de l'édifice qu'à la fin du mois de mars, une fois passé l'acte notarié.

Maxime Laporte avait rétorqué : *Pourtant, à voir la rapidité avec laquelle les autorités berthelaises ont délivré le permis de démolition, sans même daigner tenir une consultation publique malgré des demandes en ce sens, la version de la mairesse aurait mérité quelques éclaircissements, pour dire le moins... Autrement, les circonstances laissent entendre, en toute logique, que la démolition « par procédure sommaire » du monastère était bel et bien déjà attachée. Quoi qu'il en soit, détruire un bâtiment d'une telle valeur est une décision que personne ne devrait prendre à la va-vite, à la légère, non plus qu'on ne saurait légitimement se cacher derrière quelque paramétrage bureaucratique pour se dérober à ses responsabilités en pareil cas.*

*En tant que Berthelais, en tant que Québécois, cette situation m'attriste au plus haut point. Comment peut-on en venir à se débarrasser aussi cavalièrement d'un tel joyau historique et architectural ? Comment la Ville peut-elle faire l'économie de tenir une consultation publique ou à tout le moins d'en appeler au conseil municipal ? Après ce qui s'est passé récemment à Chambly où l'on a tout bonnement réduit en cendres la maison d'un chef patriote, nos dirigeants auraient-ils perdu tout sens des responsabilités lorsqu'il est question de notre patrimoine national ?, a fait valoir M<sup>e</sup> Laporte dont la famille paternelle est installée dans la région depuis le 17<sup>e</sup> siècle.*

*Il me semble que le respect élémentaire dû à ces femmes admirables, les moniales, qui ont tant contribué à l'essor de la communauté berthelaise et québécoise, exige qu'on prenne un peu de recul, le temps d'y réfléchir ensemble et sérieusement. Ainsi, je demande respectueusement à la mairesse de Berthierville, madame Suzanne Nantel de faire tout en son pouvoir, en collaboration avec le gouvernement du Québec, pour trouver une issue heureuse à cette affaire. Il serait faux, si non lâche, de prétendre qu'aucune solution n'est envisageable au plan économique. Berthier n'est pas la seule municipalité aux prises avec ce genre de problématiques ; or plusieurs ont réussi à relever des défis similaires, en faisant preuve d'un tant soit peu de créativité. À cet égard, j'interpelle les gens d'affaires de la région de Lanaudière et d'ailleurs, notamment les milieux de la culture, du tourisme et de l'hôtellerie.*

Monsieur Gaudet a indiqué : *L'ancien monastère des moniales dominicaines constitue une plus-value pour la région de Lanaudière, un véritable trésor à protéger des bulldozers.*

Construit à partir des années 1930, l'imposant bâtiment de style néoroman, assorti de son église abbatiale complétée dans les années 1960, constitue le premier monastère des moniales dominicaines au Canada. Soulignons que le patrimoine immobilier de l'ensemble conventuel des moniales dominicaines à Berthierville était déjà cité au Répertoire du Patrimoine culturel du Québec. •••

# UNE AVENTURE AVEC DAVID GÉRALD

Albums disponibles en librairie  
Éditions du Phoenix  
ou Soleil de minuit

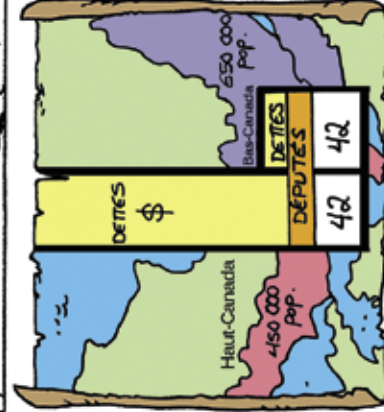


COMME DE NOMBREUX PATRIOTES, DUVERNAY EST RÉFUGIÉ AUX ÉTATS-UNIS... SUCCESSIVEMENT À SWANSON, ST-ALBAN'S, ROUSE'S POINT ET BURLINGTON!

UN CANADIEN GARANTISSANT SES ADVERS!



C'EST LÀ QU'IL FAIT PUBLIER « LE PATRIOTE CANADIEN » EN 1839-1840 INTERDIT DE DIFFUSION AU BAS-CANADA



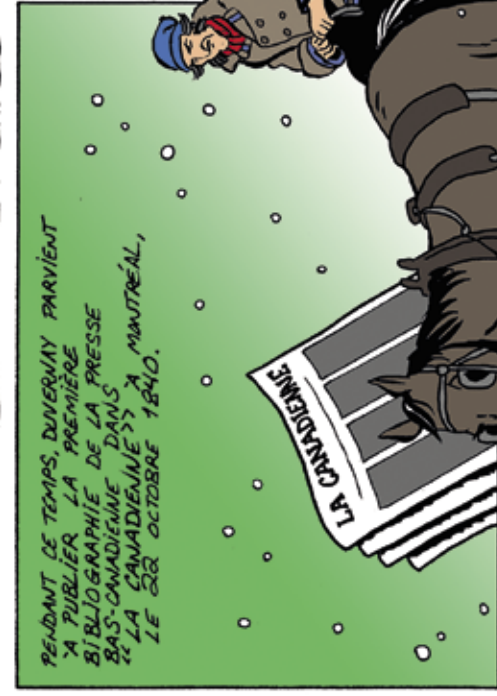
LES AUTORITÉS ANGLAISES PENCHENT ALORS VERS L'UNION DE BAS-CANADA (QUÉBEC) ET DU HAUT-CANADA (ONTARIO) DANS LE DESSEIN DE MINORISER DÉFINITIVEMENT LES FRANÇAIS!



CERTAINS RÉSISTENT TOUTOURS À L'UNION COMME LOUIS-JOSEPH PAPINEAU!



...ET D'AUTRES TENTERONT D'EN OBTENIR LE MEILLEUR COMME LOUIS-HIPPOLITE LAFONTAINE !!



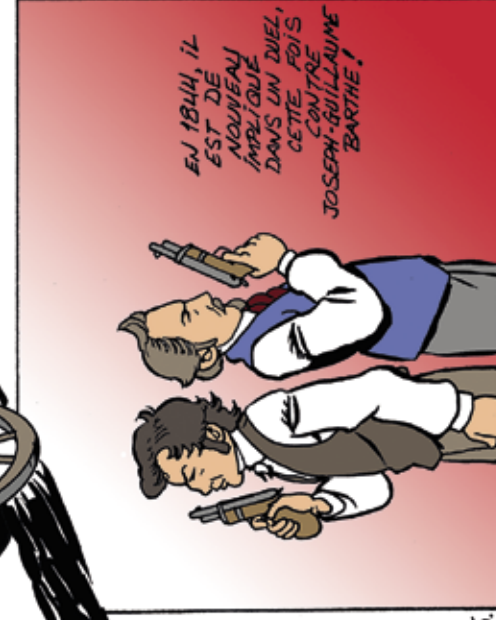
PENDANT CE TEMPS, DUVERNAY PARVIENT À PUBLIER LA PREMIÈRE BIBLIOPHIE DE LA PRESSE BAS-CANADIENNE DANS « LA CANADIENNE » À MONTREAL, LE 22 OCTOBRE 1840.



C'EST LAFONTAINE QUI RÉUSSIT À CONVAINCRE DUVERNAY DE REVENIR AU PAYS POUR L'AIDER À OBTENIR LA RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE.



LE 9 JUIN 1843, IL VA TRANSFORMER L'ASSOCIATION ST-JEAN-BAPTISTE EN SOCIÉTÉ AYANT POUR MISSION D'UNIR, AIDER ET SECOURIR LES FRANÇAIS D'AMÉRIQUE POUR FAVORISER LEUR PROGRÈS SOCIAL!



EN 1844, IL EST DE NOUVEAU IMPLIQUÉ DANS UN DUEL, CETTE FOIS CONTRE JOSEPH-GUILAUME BARTHE!



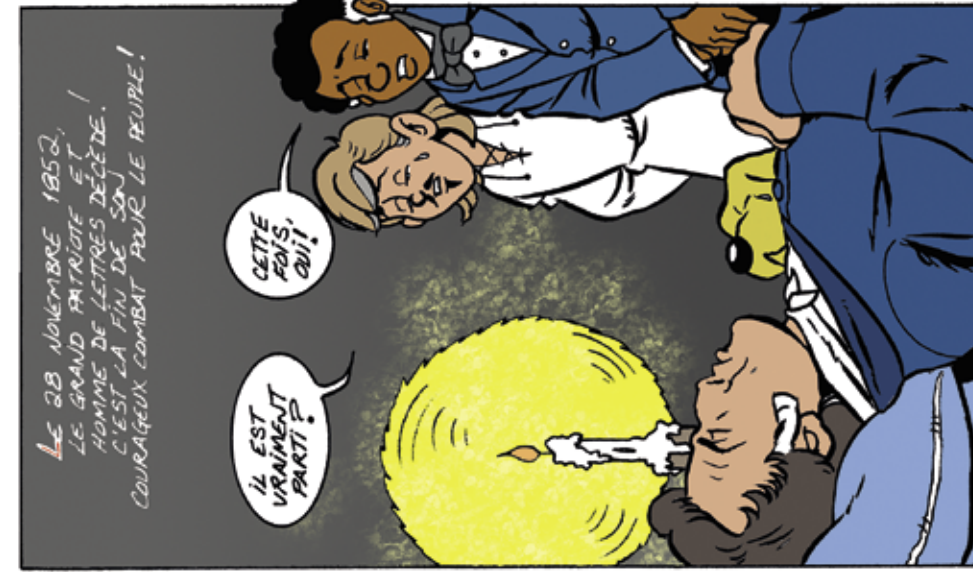
IL EST VRAIMENT PARTI ?

CETTE FOIS, OUI!

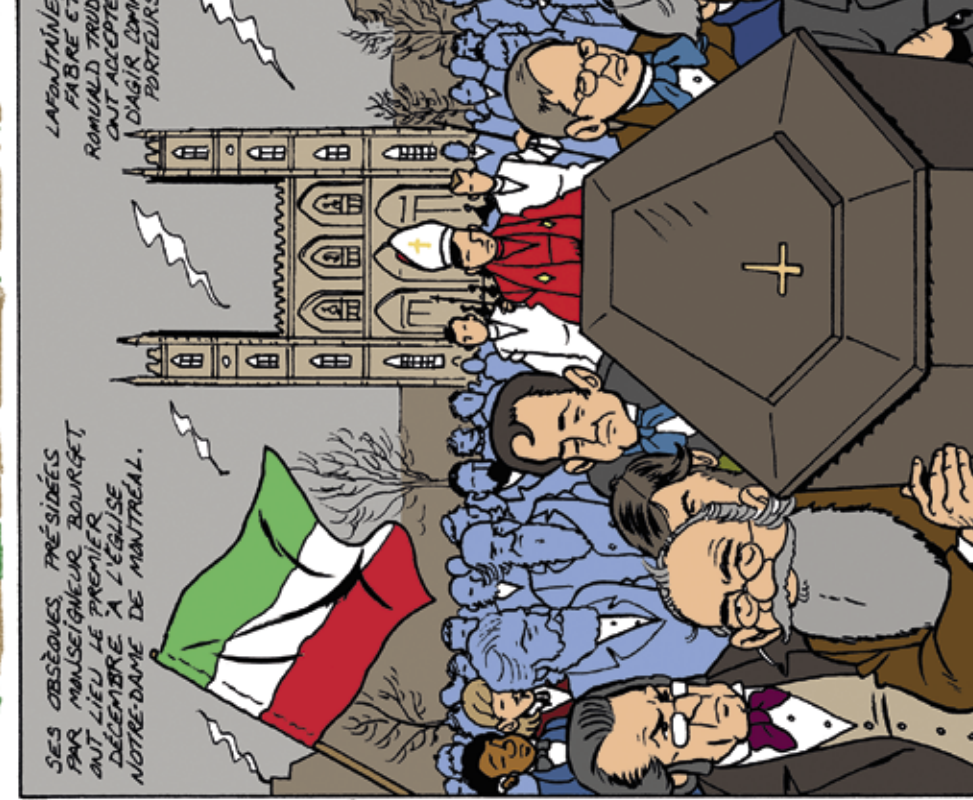


OH! COPILOTE, NE RESTE PAS LÀ, TU DÉRANGES LES MESSIEURS QUI S'ENTRETIENNENT!

OH! NARLÉON ET DAVID, VOUS ÊTES DONC REVENUS D'ENL!



LE 28 NOVEMBRE 1852, LE GRAND PATRIOTE ET L'HOMME DE LETTRES DÉCÈDE. C'EST LA FIN DE SON COURAGEUX COMBAT POUR LE PEUPLE!



SES OBÈQUES PRÉSIDÉES PAR MANSEIGNEUR BOURGET, ONT LIÉU LE PREMIER DÉCEMBRE À L'ÉGLISE NOTRE-DAME DE MONTREAL.

LAFONTAINE FABRIE ET ROMUALD TRUDY ONT ACCEPTÉ D'AGIR COME PORTEUR.



PAPINEAU, NE PARDONNANT PAS À DUVERNAY DE S'ÊTRE RALLIÉ À LAFONTAINE POUR S'ACCOMMODER DE L'ACTE D'UNION, NE VINT PAS AUX FUNÉRAILLES!



MALGRÉ LEUR ADMIRATION COMMUNE POUR LES INSTITUTIONS RÉPUBLICAINES, TROP DE CHOSÉS ÉLOIGNAIENT LES DEUX HOMMES.

PAPINEAU ET DUVERNAY AVAIENT CHACUN, PLUS QUE BEAUCOUP D'AUTRES, SECOURUS LEUR PEUPLE!

FIN

Jocelyn 2018

# Journée nationale des patriotes Une commémoration empreinte d'émotions

par Mathieu Roy

Malgré une météo difficile, quelques centaines de manifestants répondirent présents cette année encore à la marche annuelle organisée pour la Journée nationale des patriotes du 20 mai. Afin de rendre hommage à Bernard Landry, ancien premier ministre qui nous a quittés en novembre dernier, la marche se déroulait sous le thème des *Patriotes d'une génération à l'autre*. L'ancien président d'honneur de la SSJB et instigateur de cette journée nationale de commémorations participait d'ailleurs annuellement au défilé.

Comme à l'habitude, les participants se sont réunis à la place du Canada, où sont enterrés de nombreux Patriotes, pour ensuite défiler au centre-ville en brandissant drapeaux, pancartes et slogans en direction de la maison Ludger-Duvernay. Samuel Vanasse, président du conseil jeunesse de la SSJB, et Camille Goyette-Gingras, militante indépendantiste, ont ouvert le bal des prises de parole en remémorant le legs des Patriotes et en livrant leurs réflexions sur le mouvement indépendantiste contemporain.

Une fois à la maison Ludger-Duvernay, le cortège de manifestants a eu l'honneur d'y entendre Camille Landry, petite-fille de Bernard Landry, nous parler avec émotion de ce grand patriote que fut son grand-père. Elle nous a également fait une lecture très applaudie du décret qui mena en 2002 à la mise en place de ce jour férié. S'ensuivirent les envolées oratoires passionnées de M<sup>e</sup> François Côté, co-réциiendaire du prix de Patriote de l'année 2018-2019, ainsi que de Gilles Laporte, historien spécialiste du mouvement patriote. La jeune chanteuse Mathilde Duval-Laplante a conclu l'événement en interprétant de remarquable manière la chanson traditionnelle À la claire fontaine qui fut jadis l'hymne des Patriotes pendant les Rébellions de 1837-1838.

Encore une fois cette année, ces prestations artistiques, commémoratives et politiques ont fait revivre la mémoire des Patriotes de 1837-1838 à de nouvelles générations de Québécois. Toutefois, il est important de noter que le gouvernement actuel finance très peu les activités de cette journée, malgré les nombreuses festivités organisées aux quatre coins du Québec. Un gouvernement qui se prétend minimalement nationaliste comme celui de la CAQ de François Legault devrait respecter notre histoire et profiter de cette journée pour faire connaître davantage l'histoire des Patriotes ainsi que leurs luttes pour les libertés civiles, la représentativité politique et leur opposition au régime colonial. ●●●



Des centaines de marcheurs ont défilé au centre-ville de Montréal.



La petite-fille de Bernard Landry, Camille Landry, et l'historien Gilles Laporte ont été chaleureusement applaudis.



L'animatrice de l'événement et première vice-présidente de la SSJB, Marie-Anne Alepin, a remercié le Patriote de l'année, M<sup>e</sup> François Côté, pour son enlevante allocution.



L'interprétation de l'hymne patriote « À la claire fontaine » par la jeune chanteuse Mathilde Duval-Laplante a conquis le public.



Les allocutions des jeunes organisateurs ont lancé l'événement.



## Durham est patient

par Maxime Laporte

Il y a près de 50 ans, le 7 septembre 1969, entré en vigueur la première mouture de la Loi sur les langues officielles (LLO).

Outre quelques fidèles de l'église Trudeauiste, peu semblent se réjouir de cet anniversaire, à l'évidence. La perspective électorale aidant, même la ministre Mélanie Joly, d'ordinaire si enthousiaste, a dû se résigner à admettre, au moins implicitement, la faillite effective du fameux canon fédéral, qu'il suffirait selon elle de « moderniser », – sinistre euphémisme s'il en est.

Pendant ce temps, en Ontario, au Nouveau-Brunswick et ailleurs, la *linguistic duality* n'a manifestement plus la cote auprès d'une portion non négligeable de l'électorat et de la classe politique. Il appert qu'on ne se gêne plus là-bas pour extérioriser certaines frustrations trop longtemps enfouies. Le jubilé de la LLO s'annonce donc un peu triste.

Prétendument inspirée des recommandations de la Commission Laurendeau-Dunton, la loi de 1969 entendait conférer au français et à l'anglais une égalité de statut dans l'administration publique fédérale. Plus tard, Ottawa en ferait un outil de promotion des aspirations de ce qu'il appelle les « communautés de langue officielle en situation minoritaire ». Dans cette logique, on comprendra que les Québécois, quoique minoritaires dans l'ensemble canadien, n'en sont pas moins considérés comme une majorité provinciale. C'est aussi grâce à la LLO que le fédéral se permet d'investir annuellement des millions de dollars, pigés à même nos impôts, pour soutenir l'essor de l'anglais au Québec de même que la croisade incessante des lobbyistes anti-loi 101.

Peu s'en faut, d'aucuns continuent à se persuader des vertus de cette loi : « Après tout, c'est mieux que rien », nous disent-ils. « Avant ça, t'sais, c'était ben pire pour nous, les francos ; c'est à peine si nous avions droit de cité »...

Pourtant, qui meurt de soif ne saurait se satisfaire d'une miche de pain. En l'occurrence, 50 ans plus tard, le français continue de sécher, d'étouffer, de suffoquer et de se laisser mourir et enterrer au plus creux de ce désert nommé Canada.

### It's a trap!

L'échec objectif du bilinguisme à la canadienne n'aura donc eu d'égal que sa perfidie conceptuelle. Trompeuse, la Loi sur les langues officielles établit une fausse symétrie entre la langue de Brent Tyler et celle de Jean-Paul Perreault. Or, on sait bien qu'en ce pays structurellement anglais, il est une langue manifestement « plus égale », « plus officielle » que l'autre. Hégémonique, le statut de l'anglais s'impose partout et toujours aux dépens du français, cela même si l'on compte bien quelques francophiles parmi nos compatriotes anglophones.

De la manière la plus perverse, cette symétrie artificielle, exacerbée par les dispositions linguistiques du diktat constitutionnel de 1982, s'accompagne elle-même d'une obligation parfaitement inique de réciprocité entre, d'une part, le droit minimum du français à la survie dans les provinces du Canada anglais, et d'autre part, le « droit » maximum de l'anglais à la croissance au Québec. Véritable piège, ce paramétrage juridique se révèle sans doute la principale cause des tensions qui, depuis longtemps hélas, mettent à mal la solidarité entre Québécois et Franco-Canadiens. Ainsi, chaque fois que les Acadiens, les Franco-Ontariens ou les Franco-Manitobains parviennent, de haute lutte, à arracher quelque gain devant les tribunaux, cela tend à favoriser, par l'effet de la jurisprudence, le progrès de l'anglais au Québec et, partant, le charcutage de notre loi 101. « Réciproquement », chaque fois que notre Procureur général réussit, chez nous, à limiter un tant soit peu les ambitions de la communauté anglo-québécoise, les francos du ROC s'en trouvent

alors inmanquablement pénalisés. *Diviser pour mieux régner*, disait Philippe II de Macédoine...

La nature injuste de la Loi sur les langues officielles se découvre également à la lumière du mode « d'aménagement linguistique » qu'elle sous-tend et qu'on n'aurait pas tort de qualifier, en des termes sensiblement moins neutres, de politique d'assimilation en douce. Loin d'établir une égalité effective entre l'anglais et le français, la LLO laisse libre cours à l'injustice diglossique qui caractérise la vie au Canada. Au moment de concevoir cette loi, Ottawa aurait très bien pu suivre les recommandations du rapport Laurendeau-Dunton en choisissant de réserver aux communautés de langue française certaines zones unilingues, à l'instar du modèle finlandais. Il aurait pu s'inspirer des solutions suisses, belges, danoises, indiennes; prendre la peine d'écouter tous ces experts internationaux qui, aujourd'hui plus que jamais<sup>1</sup>, martèlent que la stratégie la plus viable de gestion du pluralisme linguistique à travers le monde est celle fondée sur la territorialité, le Canada faisant bande à part en ces matières. Que nenni ! Pierre Elliott Trudeau et ses successeurs, si hostiles à la reconnaissance des francophones comme titulaires de droits collectifs, leur réserveront plutôt quelques maigres « droits individuels », sans portée véritable puisqu'assortis d'aucun recours sérieux, du moins jusqu'à la réforme de 2005 qui marquait un commencement de quelque chose, – trop peu, trop tard.



Éminemment limitées, ces dispositions accorderont aux collectivités franco-canadiennes l'intime privilège de jouir des joies étranges du bilinguisme institutionnel de la fonction publique fédérale, d'y décrocher des emplois itou, mais seulement « là où le nombre le justifie ». Le temps faisant son œuvre, telle « justification » était d'emblée condamnée à déchoir en proportion directe du déclin des populations francos, ici et « là »... C'est dire à quel point Durham aura été patient.

Autrement dit, on aura beau décréter qu'une licorne et un lion dans un même enclos constituent des êtres « égaux en droit », cela ne saurait prémunir contre la cruauté objective d'une telle situation, pour dire le moins... En tout état de cause, c'est forcément le Lion qui finira par imposer sa « loi ». *Que voulez-vous*, dirait Jean Chrétien, la nature est ainsi faite ; léonine... C'est là une analogie à l'image des armoiries officielles de Sa Majesté la Reine du chef du Canada.

### Contre les « séparatistes »

Il faut dire qu'initialement, la Loi sur les langues officielles n'a jamais visé à garantir, ni le maintien à long terme de la vitalité des français en ce pays, ni l'épanouissement des communautés francophones. Sans vouloir nier ou réduire les quelques améliorations apportées à la LLO ces dernières décennies, cette loi n'était rien d'autre, dans ses fondements originels, qu'une bébelle politique sortie tout droit de l'arsenal du père Trudeau, en réaction à l'essor du Mouvement Souveraineté-Association. En attribuant au français un statut soi-disant officiel au Canada, les fédéraux espéraient ainsi calmer les ardeurs des indépendantistes ou, à tout le moins, faire croire aux indécis, non sans



une certaine efficacité, qu'il leur restait encore un avenir au sein du Dominion. Pourtant, lors des débats parlementaires, jamais n'est-il question de voler au secours du français. Et comparativement au cheminement ayant mené à l'adoption de la loi 101, on cherchera en vain quelque étude, donnée statistique ou autre rapport sérieux à cet égard. – « Unité canadienne », tels étaient les mots sur toutes les lèvres à la Chambre des Communes et au Sénat ! D'ailleurs, lorsqu'un bloc d'une dizaine de Conservateurs brisera momentanément l'unanimité parlementaire derrière le projet de loi, on les convaincra de se rallier sous prétexte qu'autrement, cela alimenterait les « séparatistes »... Ainsi, on ne saurait perdre de vue que la menace souverainiste, que redoute encore si épidermiquement bon nombre de nos frères et sœurs franco-canadiens, aura tout de même eu pour conséquence de soutenir à Ottawa quelques concessions en faveur de la francophonie dans le ROC, aussi lacunaires fussent-elles.

### Bilan

On peut mesurer l'ampleur du fiasco des politiques canadiennes en matière linguistique, à l'échelle de la très grave régression du poids du français depuis l'époque de l'adoption de la LLO. Au Canada hors Québec, la proportion de personnes parlant le plus souvent le français à la maison est passée, selon les données de recensement, de 4,3 % en 1971 (676 000 individus sur 15 541 000)<sup>2</sup> à 2,3 % en 2016 (619 000 francophones sur un total de 26 701 000 personnes)<sup>3</sup>.

Selon les projections démographiques de Statistique Canada, cette proportion chutera encore à 1,8 % en 2036<sup>4</sup>, c'est-à-dire dans moins de 17 ans.

Au Québec, les effets de la Loi sur les langues officielles aident directement l'anglais à maintenir, voire à augmenter sa force

d'attraction auprès des allophones de même que dans l'espace public. C'est sans compter que le gouvernement fédéral use de tout son poids politique et financier pour faire progresser, chez nous, le bilinguisme institutionnel, cela jusque dans l'administration publique québécoise, par exemple dans les établissements de santé et services sociaux. Rien n'est laissé au hasard, aucun combat judiciaire n'est de trop pour réduire l'incidence et l'effectivité de la loi 101, et ultimement achever de liquider tous les jalons de cette grande « thérapie » nationale à laquelle nous avait conviés Camille Laurin. Hier comme aujourd'hui, le seul moyen de guérir de notre condition provinciale, si handicapante politiquement et culturellement ; le seul véritable remède québécois à cette nécrose canadianisatrice et anglicisante qui, chaque jour, s'étend un peu plus dans nos rangs, réside en la construction d'un État souverain de langue française en Amérique du Nord, foyer d'une francophonie renforcée, renouvelée et plus solidaire ; quelque chose comme une « Nouvelle-Nouvelle-France ». •••

1. Voir par exemple les écrits de Guillaume Rousseau, Éric Poirier, José Woehrling, Christiane Loubier, Kenneth McRoberts, Philippe Van Parijs, Jean Laponce, Félix Tacke, Henri Boyer, etc.

2. Réjean Lachapelle et Jean-François Lepage, « Les langues au Canada : recensement de 2006 », *Nouvelles perspectives canadiennes*, en collaboration avec Statistique Canada, Publications du gouvernement du Canada, Canada, 2006, tableau A.2, à la page 200, [EN LIGNE] [http://publications.gc.ca/collections/collection\\_2011/pc-ch/CH3-2-8-2010-fra.pdf](http://publications.gc.ca/collections/collection_2011/pc-ch/CH3-2-8-2010-fra.pdf)

3. Mouvement Québec français, « La langue en chiffres », [EN LIGNE] <https://quebecfrancais.org/la-langue-en-chiffres>

4. René Houle et Jean-Pierre Corbeil, Statistique Canada, « Projections linguistiques pour le Canada : 2011 à 2036 », Statistique Canada, Canada, 25 janvier 2011, Tableau 3.3, à la page 59, [EN LIGNE]

[http://publications.gc.ca/collections/collection\\_2017/statcan/89-657-x/89-657-x2017001-fra.pdf](http://publications.gc.ca/collections/collection_2017/statcan/89-657-x/89-657-x2017001-fra.pdf)



# Une officine de banalisation de la Déportation acadienne à l'Université de Moncton

par David Le Gallant, Société internationale Veritas Acadie

L'Institut d'études acadiennes dont le bailleur de fonds de fondation est le ministère du Patrimoine canadien, serait-il, grâce à son conseiller scientifique Maurice Basque, une officine de banalisation de la Déportation acadienne pour ne pas la reconnaître comme un génocide?

Pour l'historien Maurice Basque, dans une entrevue donnée en décembre dernier à Radio-Canada Ici Nouveau Brunswick <sup>(1)</sup>, un génocide, c'est l'intention de faire disparaître physiquement ou de faire disparaître le plus possible sur le plan culturel une communauté. Donc, selon lui, il faudrait réfuter l'idée que la déportation des Acadiens réponde aux critères de la définition du génocide dans le texte de la *Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide* de 1948. <sup>(2)</sup> Du même avis que Maurice Basque, l'historien Nicolas Landry avançait tout récemment l'idée que bien que les Acadiens traînent derrière eux une histoire tragique, la caractérisation d'un génocide serait inadéquate tandis que l'expression *génocide ethnique* ne doit pas être utilisée dans la même perspective, par exemple, que le génocide juif de la Deuxième Guerre mondiale.

En se référant aux idées d'un groupe (cf. *Coopérative des Arcadiens de Kedgwick*) qui veut relancer le débat sur le fait que la déportation des Acadiens constitue un génocide, monsieur Basque parle plutôt d'un cas de nettoyage ethnique. Pour lui, il faudrait laisser tomber cette idée de génocide et arrêter de banaliser ce terme qui ne fait que rouvrir un débat très stérile au lieu d'en savoir plus sur le Grand Dérangement... Il semble que le conseiller scientifique aurait oublié que la dite *Convention* valide en tant que génocide l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe ethnique. Quant à la question de faire disparaître une communauté sur le plan culturel, les représentants des États ont, à l'origine de la *Convention* sur le génocide, rejeté la notion de *génocide culturel* parce qu'on l'a jugée trop vague et trop éloignée de la destruction physique ou biologique.

Au lieu du « *Mémorial du génocide acadien* » préconisé par la *Coopérative des Arcadiens*



de Kedgwick, Monsieur Basque voudrait plutôt ériger un monument dédié à la résilience des Acadiens. Il oublie qu'il y a jusqu'alors une vingtaine de monuments de l'Odyssée acadienne éparpillés partout qui démontrent la résilience acadienne dès le début de la période post-Déportation.

Qui plus est, monsieur Basque présume que la majorité des historiens – il entend par là les historiens professionnels – ne voient pas dans les intentions britanniques une réelle volonté de faire disparaître physiquement les Acadiens, tandis que monsieur Nicolas Landry croit qu'il n'a jamais été question pour les autorités britanniques de rassembler les Acadiens dans des camps ou de les interner avec l'intention bien arrêtée de les exterminer physiquement. Or, l'histoire nous apprend que dès la Proclamation royale lue par John Winslow, les autorités britanniques avaient un plan bien arrêté de confisquer les biens et les récoltes des Acadiens et, suite à la destruction de leurs titres de propriété, leurs biens meubles et fonciers. Quant à les rassembler, on se rappellera au bas mot, qu'en Angleterre, on les rassembla dans des camps d'interne-

ment à Bristol, Liverpool, Falmouth, Penryn, Southampton et Portsmouth et qu'on les embarqua en décembre 1758 dans des vaisseaux en piètres conditions dans la pire période des ouragans où, pour la plupart, ils ont perdu la vie en mer (Duke William, Violet, etc.). Qu'étaient donc, Messieurs Basque et Landry, les véritables intentions des Britanniques sinon d'exterminer les Acadiens?

Messieurs, serait-ce possible en tant qu'historiens scientifiques de considérer une restitution aux Acadiens pour ces actes génocidaires fomentés et bien arrêtés contre les Acadiens? A titre d'exemple, le gouvernement américain a voté une loi qui vise à appuyer la restitution, par la Pologne, des biens des Juifs en déshérence après l'Holocauste. Cette loi 447 a été votée par le Congrès américain en 2018. Les Juifs demandent 300 milliards de dollars à la Pologne en guise de compensation. On pourrait vous demander de signer une lettre en guise d'appui à cette loi 447. <sup>(3)</sup> Les Acadiens ne pourraient-ils pas aussi être demandeurs pour les biens en déshérence auprès de la couronne britannique?

Les Acadiens n'auraient pas de honte d'inscrire à leur demande des sommes aussi fara-mineuses que les Juifs.

Au bas mot, il nous reste la problématique de Robert Monckton, parmi les génocidaires des Acadiens surtout pour ce qui est de ses *hautes œuvres* le long de la rivière Saint-Jean. À quand le jour où nous libérons nos étudiants du devoir d'honorer un criminel de guerre à chaque jour pendant la période de leurs études?

Pour ne pas conclure, il est incontournable que la couronne britannique ait procédé au nettoyage ethnique des Acadiens pour s'emparer de leurs terres et de leurs biens afin de les donner aux colons anglais qui ont ensuite été encouragés à venir les remplacer. Le nettoyage ethnique est un acte génocidaire. Bien sûr, ce qui est arrivé aux Juifs et aux Arméniens a été beaucoup plus abominable et dramatique, mais il n'en demeure pas moins que l'intention de Londres était de faire disparaître le peuple acadien.

(1) Radio-Canada Ici Nouveau-Brunswick : Puisé éparsemment dans le texte de Camille Martel, repris dans *l'Acadie Nouvelle*, décembre 2018.

(2) Il s'agit de l'article II de la *Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide*, adoptée le 9 décembre 1948 et entrée en vigueur le 12 janvier 1951.

(3) Français.rt.com, *Manifestation contre la loi 447 à Varsovie : Les organisations juives nous réclament trois cents milliards de dollars.* / Agence France-Presse, *Le Soleil*, le 11 mai 2019.



## Une grande première Le drapeau des Patriotes a flotté sur l'Assemblée nationale

par Christian Gagnon

Une revendication de longue date de la SSJB est devenue réalité le 20 mai dernier. À l'occasion de cette 17<sup>e</sup> Journée nationale des Patriotes, le drapeau tricolore des Patriotes a été hissé au sommet de l'une des tours de l'Assemblée nationale. Ce précédent, qui ne permettra plus de retour en arrière, a été rendu possible par l'adoption à l'unanimité d'une motion présentée par le chef intérimaire du Parti Québécois et député de Matane-Matapédia, Pascal Bérubé.

Le texte de la motion se lisait comme suit :

*Que l'Assemblée nationale souligne la Journée nationale des patriotes, qui se tiendra le 20 mai prochain;*

*Qu'elle souligne l'importance de la lutte menée par les patriotes de 1837 et 1838 pour la reconnaissance de notre nation, pour sa liberté politique et son émancipation, et pour l'établissement d'un gouvernement responsable et démocratique;*

*Qu'elle rappelle la nécessité de garder vivante la mémoire des femmes et des hommes patriotes;*

*Que, dans le cadre de la Journée nationale des patriotes, l'Assemblée nationale hisse le drapeau des Patriotes;*

*Qu'elle suggère également aux municipalités et arrondissements du Québec d'arborer ce drapeau dans le cadre de cette journée.*

C'est la nouvelle attitude des élus du Parti libéral qui étonne le plus. En effet, au cours des sombres années Charest-Couillard, l'orthodoxie ultra-fédéraliste inconditionnelle régnait de telle façon au Parlement que, d'année en année, toutes les motions équivalentes avaient essuyé un refus d'en débattre de la part du PLQ. On se souviendra de la lamentable mauvaise foi de l'attaché de presse du leader du gouvernement, l'ineffable Jean-Marc Fournier qui, en 2017, avait justifié cette fin de non-recevoir en disant qu'il appartient à chacun de souligner comme il l'entend cette journée nationale, niant ainsi le caractère officiel et étatique de cette commémoration. Tous avaient compris qu'il s'agissait en vérité d'épargner toute contrariété à la base électorale anglophone de ce jadis grand parti. Nul doute que les faméliques 12 % d'appui au PLQ chez les francophones lors de l'élection d'octobre dernier ont imposé une nouvelle tempérance à l'arrogance libérale.

Cette attitude de mépris libéral à l'égard de l'héritage des Patriotes s'était toujours fondée sur une dénégation obtuse de la brutalité du régime britannique au Bas-Canada, ancêtre du Québec. Qu'on pense seulement à ce texte de l'ancien ministre libéral des Affaires intergouvernementales canadiennes, Benoît Pelletier, intitulé *Le drapeau des Patriotes dérange toujours* (*La Presse*, 22 mai 2011). M. Pelletier y soutenait, *Si le drapeau des Patriotes dérange autant de Québécois de nos jours, c'est peut-être parce que nous posons, non sans raison, un regard sévère sur la Société des fils de la liberté, ce mouvement armé qui parut amateur et mal organisé, et qui orchestra de nombreux actes de violence et des manifestations sans toutefois avoir été largement appuyé par la population du Bas-Canada.*



L'ancien ministre semble ignorer que la Société des fils de la liberté a été créée pour faire face au très violent *Doric Club*, milice paramilitaire loyaliste composée de 2000 jeunes anglophones radicaux qui, dès 1836 et avec la bénédiction du général John Colborne, sema la terreur au Bas-Canada. Ce sont ces mêmes torys fanatiques qui, inspirés par l'éditorialiste orangiste du *Montreal Herald*, Adam Thom, incendièrent le Parlement de Montréal et en vinrent à un cheveu de réussir à assassiner le Premier ministre Louis-Hippolyte Lafontaine, en 1849.

Désormais, osons espérer que pareil révisionnisme n'aura plus droit de cité au Québec et que l'héritage profondément démocratique des Patriotes ne sera plus jamais remis en question, à plus forte raison par nos élus. •••

# Les anglophones minoritaires dans les cégeps... anglophones

par Frédéric Lacroix, L'Aut' Journal

Dans son très attendu et très en retard rapport de suivi de la situation linguistique sorti en avril 2019, l'Office québécois de la langue française (OQLF) nous livre, entre autres, une analyse de l'évolution de la langue d'enseignement au collégial. C'est un sujet chaud depuis de nombreuses années. On se rappellera que Pierre Curzi, alors député péquiste, avait réussi, en 2011, l'exploit de faire adopter dans le programme du Parti Québécois l'extension des clauses scolaires de la Loi 101 au cégep. C'était là un acte de courage, de lucidité, et j'oserais dire : de grandeur. On connaît la suite : l'élite péquiste a enterré la chose à la première occasion venue. Mais un problème ignoré ne disparaît pas pour autant. Malgré l'indifférence, la question du cégep français devient chaque année plus brûlante.



Dawson College est le plus gros cégep au Québec.

Sur cette question, sans surprise, l'OQLF tente de se faire rassurante. On la présente ainsi dans la synthèse qui ouvre le rapport (p. VI) : *Trois tendances ont été observées entre 1985 et 2015 : 1) La proportion des nouvelles personnes inscrites fréquentant un collège francophone a oscillé entre 79 et 84 %; 2) Les nouvelles personnes inscrites de langue maternelle autre sont de plus en plus attirées par les collèges de langue française (de 25 à 58 %); 3) Les nouvelles personnes inscrites de langue maternelle française qui avaient fréquenté une école française au préscolaire, au primaire et au secondaire étaient proportionnellement moins nombreuses à s'inscrire dans les collèges francophones (de 96 à 93 %).*

Deux tendances positives ou neutres pour le français contre une tendance négative. Un bilan mi-figue mi-raisin donc, mais globalement en faveur du français, c'est ce que l'on doit comprendre. L'OQLF nous serine la même chanson depuis de nombreuses années (depuis toujours ?); appelons-la la chanson de la *vigilance*. Il s'agirait de rester *vigilant* et tout ira bien. Il faut comprendre que la *vigilance* est ici un code pour signifier qu'il est urgent de ne rien faire. Dormez braves gens, l'on s'occupe de tout.

Plus loin dans le rapport (p. 39), on prétend que *la proportion de celles (nouvelles personnes inscrites au collégial) fréquentant un établissement de langue française a*

*fluctué entre 80,6 % et 81,5 % entre 2010 et 2015.* Le mot clé ici est *fluctué*. L'OQLF prétend que les inscriptions dans les cégeps de langue française *oscillent* ou *fluctuent*. Cela est faux.

Les inscriptions dans les cégeps de langue française subissent plutôt depuis de nombreuses années une érosion. La *fluctuation* est toujours dans le même sens : vers le bas. Cette *fluctuation* épargne cependant les cégeps de langue anglaise. La situation est particulièrement grave à Montréal, où les cégeps de langue française ont subi une baisse de clientèle de 5,4 % de 2013 à 2017. Les demandes d'admission au premier tour dans les cégeps anglophones croissent beaucoup plus vite que le nombre de places offertes dans ces institutions. A contrario, les demandes d'admission dans les cégeps de langue française sont en forte baisse (-10 % de 2013 à 2017). Comprendons ceci : le mécanisme de financement des cégeps limite le nombre de places dans les cégeps de langue anglaise. Si ce n'était pas le cas, la baisse de fréquentation des cégeps francophones serait encore plus brutale qu'elle ne l'est actuellement.

J'ai obtenu du ministère de l'Éducation les derniers chiffres sur les nouveaux inscrits au cégep. Ces chiffres incluent la période

2018-2019 (l'OQLF a arrêté sa compilation en 2015).

Pour le DEC général (préuniversitaire + technique), l'on constate que le pourcentage d'inscrits au cégep français passe de 81,7 % en 2013 à 80,3 % en 2018, soit une baisse de 1,4 point en 5 ans. La baisse est d'environ 0,4 point par année. Toujours vers le bas.

Pour le DEC préuniversitaire, le pourcentage d'inscrits au cégep français passe de 75,7 % en 2013 à 73,7 % en 2018, soit une baisse de 2,0 points en 5 ans. La baisse, encore plus rapide que celle pour le DEC général, est d'environ 0,5 point par année. Toujours vers le bas.

Si on regarde maintenant le DEC préuniversitaire à Montréal seulement, le pourcentage d'inscrits au cégep français est de 53,2 % en 2018-2019. Si la tendance se poursuit, à Montréal, une majorité d'étudiants seront bientôt inscrits au DEC préuniversitaire dans les cégeps anglais. Toujours vers le haut donc... pour l'anglais !

Ce qui maquille quelque peu l'érosion de la fréquentation dans les cégeps français, c'est la stabilité des inscriptions dans les DEC techniques, un secteur bien plus im-

portant du côté francophone que du côté anglophone. L'ancienne division culturelle du travail, avec les anglophones accédant proportionnellement plus aux études supérieures que les francophones, est encore opérante au Québec en 2019.

Quant à l'affirmation que *les nouvelles personnes inscrites de langue maternelle autre sont de plus en plus attirées (sic!) par les collèges de langue française*, cela ne tient pas la route non plus. La croissance du pourcentage d'allophones dans la population montréalaise en général, combinée au contingentement des places dans les cégeps anglophones, dirige *de force* de nombreux postulants aux études en anglais vers les cégeps français. *L'attraction* n'a rien à voir là-dedans. L'utilisation d'un tel vocabulaire par l'OQLF, aussi inadéquat que trompeur, est tout à fait déplacée.

Enfin, concernant le troisième point évoqué par l'OQLF en synthèse, notons qu'il est écrit en toutes lettres à la page 40 qu'en 2015 *les collèges anglophones comptaient une plus grande proportion de nouvelles personnes inscrites de langue maternelle française (28,2 %) ou autre (33,2 %)...* que de personnes de langue maternelle anglaise (38,5 %). Ben oui, les anglophones sont maintenant minoritaires dans les cégeps... anglophones! Puisque la fréquentation du cégep anglais conduit souvent à fréquenter l'université en anglais et vers un emploi où la langue de travail est l'anglais, le gouvernement du Québec finance l'anglicisation à grande échelle de Montréal. Rien de moins.

Notre élite politique actuelle a peur du prix à payer pour mettre en place une *Loi 101 au cégep*. Mais ce faisant, elle a perdu de vue le prix payé, et payé en espèces sonnantes et trébuchantes, chaque année, en laissant pourrir la situation comme elle le fait. Ce prix – exorbitant – est l'effondrement graduel du système d'éducation postsecondaire de langue française et l'érosion du français comme *langue commune* à Montréal. L'actuelle mairesse de Montréal nous fournit d'ailleurs un aperçu éloquent de ce qui nous attend si le laisser-aller actuel perdure : le glissement vers la louisianisation et le mépris. Il faut agir. •••

anglophones pour le français à 67 % et les allophones pour le français à 35 % seulement. L'on comprend, même si ce n'est pas précisé dans le sondage, que la grande majorité des allophones sondés parlent déjà anglais. Un nombre non négligeable de ceux-ci opte pour le chinois et l'espagnol au lieu du français comme langue seconde pour leurs enfants.

## Que doit-on conclure?

Que l'importance accordée par les anglophones au français s'est érodée de façon importante dans les 20 dernières années. Que l'appui des allophones au français à travers le Canada est faible; seule une minorité d'allophones jugeant que l'apprentissage du français par leurs enfants est *très important*. Cet appui au bilinguisme anglais-français, qui était l'incarnation politique, pensions-nous naïvement au Québec, du concept des *deux peuples fondateurs* est en train de s'étier chez les anglophones et n'a jamais véritablement pris racine chez les nouveaux arrivants. Il est d'ailleurs important de rappeler que l'idée même des *deux peuples fondateurs* a été brutalement mise à mort lors du rapatriement de la constitution en 1982. La Cour suprême du Canada a même dit que ce concept n'avait jamais existé.

Ce n'est pas un hasard si la première question du sondage précise que *le Canada a actuellement deux langues officielles* (c'est moi qui souligne). Cette formulation implique que, oui, le Canada a deux langues officielles en ce moment, mais cela pourrait bien changer dans l'avenir... L'appui au « bilinguisme » qui ressort du sondage ne signifie ainsi plus un appui, nécessairement, au français. La possibilité de déclarer d'autres langues comme langues officielles a toujours été présente dans la pensée de Trudeau père. A l'époque du rapatriement, on le sait, celui-ci n'avait pas fermé la porte à reconnaître l'ukrainien comme langue officielle.

La Commission Laurendeau-Dunton avertissait d'ailleurs ce qui nous attendait si ses propositions étaient perverties: *L'État bilingue n'existe pas pour propager le bilinguisme chez les individus. Car, si chacun devient complètement bilingue dans un pays bilingue, l'une des langues sera superflue comme moyen de communication, tous pouvant communiquer dans l'autre. Dans de tels cas, la langue prédominante accroît son avantage et l'autre langue s'éteint graduellement, parfois en quelques générations.* C'est ce qui est en train d'arriver au Québec; le taux énorme et grandissant de bilinguisme anglais-français est en train de rendre le français superflu au Canada et, de plus en plus, à Montréal.

Les données du même sondage, non rapportées dans les médias comme *La Presse* ou *The Globe and Mail*, indiquent que le pourcentage des répondants qui déclarent que *la langue française est menacée au Québec* a augmenté de 10 points depuis 2001 (de 60 à 70 %).

Sous nos yeux, le multiculturalisme est en train de manger le bilinguisme. Dans les prochaines décennies le français va, à toutes fins pratiques, disparaître comme force structurante au Canada. Le Québec doit en prendre acte. Il doit trouver une façon novatrice de conjurer l'essor de l'anglais sur la scène internationale avec la volonté de préserver le français au Québec. •••

## Au Canada, un « bilinguisme » qui évacue progressivement le français

par Frédéric Lacroix, L'Aut' Journal

En 2019, Mélanie Joly fête le cinquantième anniversaire de la *Loi sur les langues officielles*, loi conçue par Trudeau père sur les décombres fumants de la commission Laurendeau-Dunton. J'ai déjà expliqué qu'il n'y avait rien à fêter pour le Québec – mais vraiment rien – à cette occasion.

Pourquoi? Parce que toute la Loi sur les langues officielles est construite à partir de deux principes aussi séducteurs que mensongers, soit celui de l'égalité absolue entre les langues (au mépris de la réalité sociologique du rapport de force réel entre les langues) et celui du principe de personnalité, la langue étant conçue comme le résultat d'un libre-choix effectué par un individu (et non comme l'émanation d'un phénomène collectif). La Commission Laurendeau-Dunton recommandait pourtant l'adoption du bilinguisme accompagné du *biculturalisme*, l'idée étant que la culture est le vivier qui irrigue la langue et que celle-ci meurt si coupée de ses racines culturelles. Séparer le bilinguisme du biculturalisme et remplacer ce dernier par le multiculturalisme fut la grande trouvaille de Trudeau père pour neutraliser et rendre stérile sa propre Loi sur les langues officielles, avant même sa promulgation.

Cette loi nous a fait perdre un temps précieux – et c'était probablement là le véritable but de Trudeau père – en nous faisant miroiter le rêve d'un Canada bilingue où les francophones seraient chez eux *ad mari usque ad mare*. Qu'en est-il cinquante ans après?

On le sait grâce à un vaste sondage dont les résultats du volet « *attitudes concernant le bilinguisme* » vient de sortir.

### Qu'y apprend-on?

En premier lieu, que tout le monde est pour la vertu. Aucune surprise ici. Ainsi, l'appui général à la Loi sur les langues officielles et à la politique de bilinguisme du gouvernement fédéral est relativement stable depuis 2001 (78 % des anglophones, 84 % des allophones et 93 % des francophones l'appuie).

Les choses se corsent cependant dès la deuxième question du sondage: *Est-il important pour vous que vos enfants apprennent une langue seconde?* (sans préciser laquelle!) : Au Canada hors-Québec, l'importance accordée à l'apprentissage d'une langue seconde a beaucoup baissé entre 2001 et 2019, soit de 48 à 32 % pour la réponse « très important ». La baisse est encore plus marquée chez les plus jeunes, avec une chute de 17 points chez les 18-34 ans comparativement à 10 points chez les 55 ans et plus.

Les choses se gâtent encore plus quand on demande quelle langue seconde les gens souhaitent que leurs enfants apprennent. Les francophones optent pour l'anglais à 88 %, les

# Le mensonge entourant l'efficacité de la Loi 101

par Charles Castonguay, L'Aut' Journal

Pendant que le poids du français au Québec plonge de façon vertigineuse, celui de l'anglais forçit. Qu'importe, l'Office québécois de la langue française (OQLF) s'emploie à perpétuer le mythe selon lequel les dispositions scolaires de la Loi 101 auraient sauvé la mise.

Avant l'adoption de la Charte [de la langue française], lit-on dans son récent rapport, l'immigration représentait un facteur de croissance de la population anglophone du Québec, car une proportion importante des personnes immigrantes choisissait l'anglais comme langue d'usage à la maison et comme langue de scolarisation de leurs enfants. Après l'adoption de la Charte, la tendance a été renversée en deux temps : d'abord, avec l'obligation de fréquenter [l'école française] et, ensuite, avec l'adoption progressive du français comme langue parlée à la maison.

L'OQLF enchaîne en gonflant, à la façon qui lui est particulière, la part du français dans l'assimilation des immigrants et en faisant fi de certaines de ses propres études.

## Gains du français et de l'anglais réalisés par voie d'assimilation en milieu de vie québécois 2006 et 2016

	Français	Anglais	
2006	Gains parmi la population immigrante (1)	49 900	44 800
	Gains parmi la population non immigrante (2)	32 200	91 600
	Gains parmi la population totale (1) + (2)	82 100	136 400
	Part de l'anglais dans l'ensemble de l'assimilation réalisée au Québec (136 400 / (82 100 + 136 400))	62,4 %	
2016	Gains parmi la population immigrante (1)	69 200	50 700
	Gains parmi la population non immigrante (2)	16 200	107 900
	Gains parmi la population totale (1) + (2)	85 400	158 600
	Part de l'anglais dans l'ensemble de l'assimilation réalisée au Québec (158 600 / (85 400 + 158 600))	65,0 %	

L'une d'elles démontrait dès 2005 qu'au moins la moitié des cas d'assimilation déclarés parmi la population immigrante s'était effectuée à l'étranger. Une autre confirmait au moyen d'une enquête menée en 2006 que 62 % des immigrants adultes allophones francisés avaient déjà adopté le français comme langue d'usage avant d'arriver au Québec. Un maigre 38 % s'étaient francisés en sol québécois. Pour l'anglais, les pourcentages étaient de 47 % d'anglicisés à l'étranger contre 53 % au Québec.

Avant de faire cocorico, l'OQLF se devait donc d'examiner l'assimilation réalisée en milieu de vie québécois, là où s'applique la Loi 101. Voyons ce que cela donne pour 2006.

Le recensement de 2006 indiquait parmi la population immigrante un gain par voie d'assimilation de 131 300 pour le français et un gain semblable de 84 500 pour l'anglais, le tout réalisé pour l'essentiel auprès d'immigrants allophones. D'après l'enquête de 2006, environ 38 % du gain du français, c'est-à-dire quelque 49 900 cas de francisation, aurait été réalisé après leur arrivée au Québec. De même, 53 % du gain pour l'anglais, ou 44 800 cas d'anglicisation, aurait été réalisé en sol québécois. Quant à l'assimilation parmi les non-immigrants, à toute fin pratique effectuée entièrement au Québec, le gain de l'anglais était en 2006 de 91 600 et celui du français, de 32 200.

En additionnant l'assimilation réalisée au Québec parmi les immigrants et non-immigrants, on obtient un gain total pour l'anglais de 136 400, comparé à 82 100 pour le français. Autrement dit, la part de l'anglais dans l'assimilation réalisée au Québec était de 62,4 %. En somme, trente ans après l'adoption de la Loi 101, l'anglais bénéficiait toujours d'un avantage massivement disproportionné sur le français en matière d'assimilation en milieu de vie québécois.

Lorsqu'on refait les mêmes calculs pour 2016 (voir notre tableau), on obtient au total un gain de 158 600 pour l'anglais, soit 22 200 de plus qu'en 2006, et de 85 400 pour le français, soit seulement 3 200 de plus. Ainsi, en 2016, la part de l'anglais dans l'assimilation réalisée au Québec était de 65,0 %. Entre 2006 et 2016, l'anglais aurait donc creusé son avantage sur le français.

Appuyée par les dispositions scolaires de la Loi 101, la sélection continue d'une majorité d'immigrants allophones francotropes, plus susceptibles d'adopter le français comme langue d'usage après leur arrivée, devrait normalement rehausser l'attrait du français en tant que langue d'assimilation des immigrants après leur arrivée au Québec. En effet, en 2016, le gain du français sur ce plan était de 69 200, comparé à 50 700 pour l'anglais. Mais le recul du français comme langue d'assimilation des non-immigrants – gain de 107 900 pour l'anglais contre seulement 16 200 pour le français –, a entraîné un recul global du gain du français vis-à-vis de celui de l'anglais en matière d'assimilation en milieu de vie québécois.



Le siège social de l'OQLF sur la rue Sherbrooke, à Montréal.

Ce recul du français en tant que langue d'assimilation des non-immigrants découle en partie d'une anglicisation croissante des jeunes Québécois francophones. Cependant, à ce facteur s'ajoute aussi l'évolution des non-immigrants de deuxième génération, nés au Québec mais avec au moins un parent immigrant, et qui comptent un nombre croissant de francotropes et d'« enfants de la Loi 101 ».

La part de l'anglais dans l'assimilation, entièrement réalisée au Québec, des Québécois de deuxième génération âgés de 15 ans et plus s'élevait en 2006 à 75,9 %. En 2016, la part de l'anglais dans l'assimilation de la même cohorte, âgée alors de 25 ans et plus, était passée à 78,9 %. Trois points de pourcentage additionnels pour l'anglais, donc, après dix ans de vie de plus au Québec et ce, malgré la propension supérieure des Québécois anglicisés à migrer ailleurs au Canada. De toute évidence, par-delà l'expérience scolaire, c'est l'anglais qui détient au Québec le haut du pavé.

En outre, la part de l'anglais dans l'assimilation des Québécois de deuxième génération âgés, en 2016, de 15 ans et plus s'élevait encore à 75,9 %. Exactement comme en 2006, malgré que cette nouvelle cohorte comptait plus de francotropes et d'« enfants de la Loi 101 » que celle de 2006. Ce qui suggère fortement que la Loi 101 devient de moins en moins efficace.

Au contraire, donc, de ce que prétend l'OQLF, les dispositions scolaires de la Loi 101 n'assurent pas une adhésion suffisamment profonde au français parmi nombre d'élèves issus de familles immigrantes, voire de familles francophones de souche. Pour trop d'entre eux, il ne s'agit que d'endurer un programme obligatoire d'immersion française, en attendant de passer à l'anglais pour les choses sérieuses.

Sur quoi l'OQLF s'appuie-t-il pour prétendre le contraire ? Il clôt la discussion ainsi : « La situation semble également évoluer selon le moment de l'immigration. [Les personnes] arrivées récemment au Québec, notamment entre 2011 et 2016 (7 %), étaient proportionnellement moins nombreuses à utiliser le plus souvent l'anglais à la maison que celles arrivées avant 1981 (27 %). »

### Quelle arnaque !

D'une part, les immigrants arrivés avant 1981 étaient à 13 % de langue maternelle anglaise. Ainsi, en 2016 le gain de l'anglais par voie d'assimilation parmi cette cohorte était en fait de 14 % (27 moins 13). De même, la cohorte 2011-2016 était à 4 % de langue maternelle anglaise, et le gain de l'anglais, de 3 % (7 moins 4). L'écart entre le degré d'anglicisation des deux cohortes n'est donc pas de 20 points (27 moins 7), comme l'OQLF le laisse entendre, mais de 11 (14 moins 3).

D'autre part, les immigrants d'avant 1981 ont vécu, en moyenne, quelque quarante années de plus au Québec que ceux de 2011-2016. Au train où vont les choses, le degré d'anglicisation de la cohorte 2011-2016 augmentera certainement d'ici quarante ans. Peut-être de 11 points. Ou plus. Ou moins. Nous serons plusieurs à ne plus être là pour le savoir.

Bref, il s'agit d'une comparaison aussi sottise que mensongère. Quand le gouvernement Landry s'appropriait en 2002 à conférer à l'OQLF le mandat de suivre l'évolution de la situation linguistique, Guy Rocher avait mis en doute la sagesse de confier à un seul et même organisme le soin à la fois d'appliquer la loi 101 et de juger de l'efficacité de son application. La suite lui a donné abondamment raison. ...

## ÉLECTION CANADA 2019 Comment choisir notre premier ministre ?



## Prix du Mérite en histoire 2019 Des centaines d'excellents élèves récompensés

par Mathieu Carreau



C'est le 20 mai dernier, lors de la journée nationale des Patriotes, que la Société Saint-Jean-Baptiste (SSJB) a tenu son gala annuel de remise des Prix du Mérite en histoire. Cette année, plus de 500 élèves de la région métropolitaine, accompagnés de leurs parents et enseignants, ont participé à cet événement animé par le conteur et animateur Marc-André Fortin. Lors de cette journée, plusieurs personnalités ont pris la parole, dont le Président général de la SSJB, M<sup>r</sup> Maxime Laporte, l'humoriste Derrick Frenette ainsi que la nouvelle présidente de la Fondation Maurice-Séguin, madame Josiane Lavallée. En tout, ce sont plus de 1 200 personnes qui se sont déplacées dans la plus grande salle du Sheraton Laval. Félicitations à tous les lauréats!

Mis au monde par la SSJB en 1992, les Prix du Mérite en histoire visent à récompenser les élèves de toute la région métropolitaine ayant obtenu une note moyenne de 95 % et plus dans leurs cours d'histoire de quatrième secondaire. L'événement a été organisé en collaboration avec le Mouvement national des Québécoises et Québécois, la Fondation Maurice-Séguin et le Ministère de l'Éducation du Québec. •••



L'animateur de la soirée Marc-André Fortin



L'humoriste Derrick Frenette

## L'éthique libérale version Power Corporation André Pratte s'éclate chez les gérontocrates

par Christian Gagnon

Les Québécois ne s'ennuient pas des éditoriaux dégoulinants de complaisance libérale qu'André Pratte signaient jadis au quotidien *La Presse*. Sitôt retraité de ce journal en 2016, il avait été nommé sénateur par Justin Trudeau, comme quoi le système des castes ne perdure pas qu'en Inde ou au Japon. Bon, le loyal scribe de GESCA y toucherait un généreux salaire annuel de 150 000 \$ payé par nos impôts mais au moins, on n'aurait plus à subir quotidiennement sa plume de mercenaire des intérêts financiers et préférences politiques de Power Corporation. C'était donc un mal pour un bien. Mais voilà que l'actualité des derniers mois nous a rappelé de bien désagréables souvenirs de l'ancien éditorialiste en chef de *La Presse* et exécutif des basses œuvres propagandistes de la famille Desmarais.

On apprenait en effet en mars dernier qu'à 13 reprises dans le cadre de son mandat de membre de la Chambre haute, l'honorable sénateur Pratte avait reçu des invités à son bureau du centre-ville de Montréal, dans la tour du siège social de... Power Corporation. Mais, vous dites-vous, n'est-il pas retraité de *La Presse*, filiale de Power? Pourquoi alors y a-t-il encore un bureau? Et bien, voyez-vous, quand il a quitté *La Presse*, il a aussitôt été engagé comme conseiller auprès du Comité d'investissement Sagard China, filiale de Power. Rassurez-vous, c'était simplement de donner quelques conseils sur la conjoncture en Chine au cours de la seule année 2016, s'est justifié le sénateur. Mais ce n'est pas tout : il a aussi travaillé de 2016 à 2018 comme analyste stratégique chez Power Corporation et conseiller principal chez Power Communications. Ainsi, en plus de son salaire de sénateur et de sa pension de *La Presse*, André Pratte touchait des salaires pour trois autres emplois chez Power Corporation. Et c'est là que les choses se gâtent.

Pendant la période où l'ancien donneur de leçons à *La Presse* était à la fois triple salarié de Power et sénateur, *La Presse*, filiale de Power, cherchait à obtenir l'aide fédérale pour se transformer en organisme sans but lucratif (OSBL). Au même moment, l'Institut de recherche sur l'autodétermination des peuples et les indépendances nationales (IRAI) financé par l'ex-chef péquiste Pierre-Karl Péladeau cherchait en vain à se voir reconnaître par Ottawa en tant qu'organisme de bienfaisance, un statut fiscal que possède déjà *L'Idée fédérale*, organisme de propagande fédéraliste fondé par... André Pratte.

Déjà en 2016, le gouvernement de Philippe Couillard avait semé la controverse en accordant un prêt de 10 millions \$ à Capitales Médias, qui regroupe *Le Soleil* de Québec et cinq autres journaux régionaux dont s'était délestée Power aux mains d'un autre de ses larbins, l'ancien ministre libéral Martin Cauchon. Lasse d'éponger seule les déficits récurrents de tous ces véhicules de l'idéologie fédéraliste pro-sables bitumineux des Desmarais, Power semble donc avoir décidé de faire payer sa propagande d'unité canadienne au Québec par les contribuables et de gros donateurs de partout au Canada. Mais n'allez surtout pas penser que le sénateur Pratte, triple salarié de Power jusqu'en août 2018, a joué un rôle dans le fait qu'en février 2018, le budget fédéral du libéral Bill Morneau ait annoncé que seraient étudiés de nouveaux modèles autorisant les dons privés et le soutien philanthropique pour des nouvelles locales fiables et un journalisme professionnel, à but non lucratif. Coïncidence quant à ces nouveaux modèles : conformément aux doléances de *La Presse*, il allait s'agir entre autres de nouveaux moyens, pour les journaux canadiens, d'innover et d'obtenir le statut d'organisme de bienfaisance en tant que fournisseur de journalisme à but non lucratif. C'est fou, le hasard, tout de même...

N'allez surtout pas penser non plus que l'honorable sénateur ait eu la moindre influence dans le fait que le budget Morneau de mars dernier ait finalement accordé aux journaux un crédit d'impôt 13 750 \$ par année par journaliste. N'empêche que cette aide au prorata du nombre de journalistes tombe pile pour *La Presse* qui, plus que tout autre journal au Québec, en emploie au-delà de 200, pour une aide totale de 2,75 millions \$. Néanmoins, le président

de *La Presse*, un certain monsieur Levasseur prénommé (ça ne s'invente pas) Pierre-Elliott, n'a pas pu se retenir de laisser savoir qu'il ne trouvait pas ça assez.

Il est évidemment interdit de s'imaginer qu'André Pratte ait eu quelque message à transmettre pour que Bill Morneau crée, sur mesure pour *La Presse*, les organisations journalistiques canadiennes admissibles (OJCA), nouvelle mouture d'organisme de bienfaisance pouvant émettre des reçus fiscaux aux généreux donateurs. Dès janvier prochain, ces derniers pourront en signer à *La Presse* des très gros chèques, la seule limite étant qu'en un an, un donateur ne pourra avoir donné à lui seul plus de 20 % de la cueillette totale, le don de 50 millions \$ de Power à *La Presse* faisant commodément exception. Alors que les entreprises ne peuvent donner à des partis politiques, elles pourront faire des dons à *La Presse*. Et alors que l'identité de tous les donateurs aux partis politiques est rendue publique, le gouvernement fédéral ne dévoilera que l'origine des dons à *La Presse* dépassant les 5 000 \$. Cela fait dire aux plus cyniques que *La Presse* n'aura qu'à rassembler 200 prête-noms au sein des milieux d'affaires canadiens pour encaisser 1 million \$ en toute discrétion.

Voilà des décennies que *La Presse* et plusieurs quotidiens de GESCA étaient soupçonnés de fonctionner à perte. De 2008 à 2010, le Robin des banques, Yves Michaud, avait d'ailleurs vainement fait appel aux tribunaux pour forcer Power à dévoiler les états financiers de *La Presse*. En 2013, après y avoir investi 40 millions \$, *La Presse+* lançait son édition numérique sur tablette. Mais chez les experts, le modèle d'affaires sans abonnements payants sema un fort scepticisme. Depuis 2013, les autres filiales de Power, qui incluent *La Presse+*, ont enregistré des pertes totales de 400 millions \$, dont 89 millions \$ en 2017. Finalement, toute cette aventure numérique aura été un gouffre financier encore plus grand que l'édition papier. Mais en juin 2018, en cédant *La Presse* à une OSBL, le président de Power Corporation, André Desmarais, s'est dit confiant quant au maintien de la ligne éditoriale du journal. *Est-ce qu'elle sera fédéraliste? La réponse, probablement, c'est oui. Je serais surpris que La Presse change sa façon aussi considérablement sur sa mission*, a-t-il déclaré. Et cette ligne éditoriale, a-t-il précisé, *ne supporte pas un parti séparatiste qui veut séparer le Québec du Canada*.

Enfin, lorsqu'en mars dernier, il a été révélé qu'André Pratte avait tenu à son bureau de Power Corp. de nombreuses rencontres liées à son travail de sénateur, l'honorable membre de la Chambre haute s'était vigoureusement défendu d'avoir quoi que ce soit à se reprocher. Mais en mai, le conseiller en éthique du Sénat lui a adressé un blâme pour s'être placé en situation d'apparence de conflit d'intérêt. Le sénateur Pratte s'est donc excusé. Ayant eu tout ce qu'elle voulait, Power Corporation a promis qu'elle ne fournirait plus de bureau à André Pratte. Et la vie continue comme si de rien n'était. •••



En novembre dernier, le sénateur André Pratte a décliné une demande de rencontre sur l'avenir de la presse écrite par un lobbyiste du nom de... Vincent Marissal, conseiller chez TACT Intelligence-conseil et ancien chroniqueur à *La Presse*! C'est ce même Marissal qui, avant de devenir candidat pseudo-indépendantiste de Québec solidaire en mars 2018, s'était fendu en mille et une courbettes, de 2016 à janvier 2018, auprès du bureau de l'ultra-fédéraliste Justin Trudeau pour y être embauché comme conseiller du chef ou retenu comme candidat libéral. Dommage que la rencontre avec son ancien collègue de *La Presse* n'ait pas eu lieu. On aurait aimé y être pour entendre ce cher Vincent parler de ses convictions à son bon vieux pote André...

# Le mot juste ... Pour l'amour du français

par **Élaine Des Lauriers**

De nombreux anglicismes et impropriétés parsèment notre vocabulaire quotidien. On ne les reconnaît pas toujours et ils sont ancrés dans l'usage. On confond également parfois les sens de différents termes et on les utilise dans de mauvais contextes. Voici une petite liste pour y voir un peu plus clair et utiliser le mot juste.

---

Expression fautive	Bonne expression
--------------------	------------------

---

Zucchini	<b>Courgette</b>
----------	------------------

Zucchini est un mot que l'anglais a emprunté à la langue italienne et qui a fini par être aussi utilisé en français. Ce légume est appelé courgette, car il est plus petit et plus allongé que la courge.

Wagon	<b>Voiture</b>
-------	----------------

Le wagon sert à transporter des bestiaux et des marchandises diverses. Lorsqu'on parle de transport de personnes, on utilise le terme voiture. Les voitures du train Montréal-Toronto, les voitures du métro de Montréal.

Tirer de l'arrière, traîner de l'arrière	<b>Accuser du retard, perdre du terrain</b>
--	---

Voilà des régionalismes à éviter. On dira : « Les Libéraux ont perdu du terrain et ne sont pas assurés d'être réélus. »

Post mortem	<b>Autopsie, bilan, examen rétrospectif</b>
-------------	---

Terme emprunté au latin. « Le lendemain de la défaite, le chef du parti a demandé qu'on fasse un bilan de la campagne électorale ».

Pour aussi peu que	<b>Pour seulement Pour la modique somme de</b>
--------------------	--

Calque de l'anglais *for as little as*. Il faut plutôt dire « Cette jolie veste est à vous pour seulement 40\$ » ou « pour la modique somme de 40\$ ».

Prime de départ, prime de séparation paie de séparation	<b>Indemnité de licenciement Indemnité de départ</b>
--	--

Anglicisme, de *severance pay* et *separation pay*. « Les employés licenciés ont reçu une indemnité de départ ».

Sous la table	<b>Travail au noir</b>
---------------	------------------------

Calque de l'anglais *under the table*. En français, on parle de travail au noir. « Le travail au noir fait perdre des millions de dollars au gouvernement ».

Voler le show	<b>Voler la vedette</b>
---------------	-------------------------

Calque de l'anglais *to steal the show*. « Ce formidable acteur vole la vedette dans toutes les scènes où il apparaît. »

Mettre de la pression	<b>Faire pression, exercer une pression</b>
-----------------------	---

Calque de l'anglais *to put pressure on someone*. « Il a fait des pressions afin de me faire changer d'idée. » « Je n'ai exercé aucune pression sur lui, il a pris la décision de son propre chef. »

*Pataugeoire, pataugeuse, barboteuse*

Une pataugeoire, ou pataugeuse, est un bassin d'eau peu profond dans lequel s'amuse les petits enfants. La barboteuse est quant à elle un vêtement d'une seule pièce porté par les bébés.

*Syndicat, union*

Dans le passé, on utilisait souvent le mot union pour parler de syndicat. Les plus vieux d'entre nous se rappelleront sûrement du monologue d'Yvon Deschamps, *Les unions qu'ossa donne ?* De nos jours, on entend très rarement cette erreur, mais voici l'occasion de voir la différence entre deux termes corrects lorsqu'ils sont utilisés dans le bon contexte. Le syndicat est une association qui a pour but de défendre les droits et les intérêts des travailleurs auprès de l'employeur. L'union est quant à elle un regroupement de personnes qui ont de intérêts en commun, par exemple, l'Union des artistes et l'Union des producteurs agricoles.

Sources :  
Chouinard, Camil. *1300 pièges du français parlé et écrit au Québec et au Canada*, Éditions Libre Expression, 2001.  
Antidote 10, Druide informatique inc. 2017

## L'histoire des Patriotes avec une seule étoile s.v.p.

par **Jacques Binette, section Louis-Riel**

Le journal *Le Devoir* a une page intitulée *Le devoir d'histoire*, publiée habituellement à tous les mois. Grand amoureux de l'histoire du Québec, je la lis avec grand intérêt. Le texte le plus récent provenait d'un professeur de *McMaster University*, monsieur Julien Mauduit. Intitulé *Réécrire l'histoire des patriotes avec deux étoiles*, il met l'accent sur le fait que Chevalier De Lorimier était peut-être un tenant d'une république unie du Haut et du Bas-Canada parce que dans son testament, il faisait référence au drapeau marqué des deux étoiles des Canada. En d'autres termes, Monsieur Mauduit réécrit l'histoire en faisant de De Lorimier non pas un tenant de l'indépendance face aux Britanniques, mais un tenant de l'indépendance du pays des *Canadiens* et des Canadiens face à la Grande-Bretagne.

Dans son texte, cette thèse me semble assez peu développée. Je dois avouer que je ne connais pas d'autres textes de De Lorimier pour me faire une juste idée de sa position politique et de l'évolution de sa pensée, mais Monsieur Mauduit se met à écrire ce qu'il qualifie lui-même d'uchronie en imaginant que si la révolution de 1838 avait triomphé, les héritages français et anglais ainsi que le régime seigneurial et la *Common Law* auraient été balayés, et que le corps citoyen aurait tenté d'amalgamer les descendants des immigrants européens avec les esclaves d'origine africaine et les Premières nations. La tête de De Lorimier a dû tourner dans sa tombe devant tant d'étoiles filantes. Du pur délire, à mon sens. On sort ici d'une analyse historique pour tomber dans la science-fiction.

Il y a quelques mois, y avait aussi eu parution d'un texte sur le rêve de Champlain qui démolissait sans vergogne l'image de Champlain en analysant le fondateur de Québec selon nos valeurs actuelles. J'y avais répondu, mais le journal *Le Devoir* n'avait pas publié mon texte. Je crois que la politique actuelle de ce journal ne peut qu'amener d'autres productions de cet acabit. Ce que je propose, c'est d'y répondre le plus souvent possible.

Y-a-t-il parmi les lecteurs du journal *Le Patriote* des gens intéressés à former un groupe de publication de textes historiques pour cette page du journal d'Henri Bourassa et à répondre à certains textes révisionnistes? Il me semble que cela est nécessaire. Communiquez avec moi à [citoyen\\_binette@hotmail.com](mailto:citoyen_binette@hotmail.com) et créons un groupe à la hauteur de notre histoire nationale.

...



## La Mission de Paix sur le fleuve Saint-Laurent 2019

par **Yvan Bombardier**  
*cœurdonnateur pour Le drapeau de La Famille*

Sur la route des Pow wow, les Abénakis nous invitent à venir célébrer, à Odanak. Nous avons décidé de nous y rendre, de Montréal, en rabaskas et en canots, avec deux « Grand-Mères » anishnabées, pour guider nos esprits avec des cérémonies, des enseignements et des chants et tambours.

Depuis 12 ans, nous proposons cette activité familiale éducative, sportive et culturelle aux personnes qui désirent en connaître plus sur les Premières Nations du Kébek. C'est aussi une occasion rare de voir le fleuve Saint-Laurent, sa faune et sa flore, dans toute sa majesté.

Du mardi 2 au dimanche 7 juillet 2019, 44 personnes rameront à la rencontre des Abénakis. Nous camperons sur les rives. Il reste 20 places à combler dans les rabaskas. Pour vous renseigner, visitez notre site Internet [drapeaudelafamille.org](http://drapeaudelafamille.org) ...



## Sophie Stanké nommée présidente du Mouvement Montréal français

Le 17 mai dernier, à l'occasion de la première rencontre du nouveau conseil d'administration du Mouvement Montréal français, les administrateurs ont procédé aux nominations entourant les fonctions officielles du comité exécutif. C'est donc avec grand plaisir que le Mouvement Québec français annonce que madame Sophie Stanké a été nommée présidente du Mouvement Montréal français.

*En devenant présidente du Mouvement Montréal français, je suis fière d'œuvrer pour la préservation de notre plus grande richesse, c'est-à-dire le référent essentiel de notre nation, notre belle langue française. Il faut assurer le plein rayonnement de notre langue nationale à Montréal sans peur, a déclaré la nouvelle présidente.*

Le Mouvement Montréal français a pour mandat de promouvoir et de défendre la langue française à Montréal. Le nouveau conseil d'administration travaille déjà à la mise en œuvre d'une programmation d'actions pour la valorisation du français dans la métropole. *Ma préoccupation et mon inquiétude sont fondées sur des faits qui annoncent un dangereux déclin de la langue française. La métropole s'anglicise. Montréal ne peut pas encourager le bilinguisme sous peine de voir la langue française disparaître. Il est plus que temps d'agir!*, a conclu madame Stanké. •••



Sophie Stanké

## Maxime Laporte reçoit le Prix Chevalier-de-Lorimier par Christian Gagnon

Le président général de la SSJB, M<sup>e</sup> Maxime Laporte s'est vu décerner le Prix Chevalier-de-Lorimier 2019 du Rassemblement pour un Pays Souverain (RPS). Le Prix, qui honore chaque année un militant pour sa grande contribution à l'avancement des causes patriotiques et souverainistes, lui a été remis lors du Souper-Gala des Patriotes, tenu le 20 mai dernier dans Pointe-aux-Trembles.

Nul doute que le jury a été grandement influencé par l'année très chargée de M<sup>e</sup> Laporte. En effet, ce dernier s'est successivement illustré dans la défense devant les tribunaux de la loi 99 sur le droit du Québec à son autodétermination, dans la lutte contre la bilinguisation de l'Assemblée nationale par les Barreaux de Montréal et du Québec, dans la résistance des Franco-Ontariens face à l'infâme Doug Ford, et pour la mise en vigueur de l'art. 1 de la loi 104 visant à contrer le bilinguisme institutionnel au sein de l'État québécois. Il lutte présentement contre la mauvaise foi fédérale visant à bloquer la visite Au Québec du chef de file indépendantiste catalan Carles Puigdemont.

Au cours des dernières années, le Prix Chevalier-de-Lorimier a été notamment remis à l'ancien ministre Gilbert Paquette, au directeur de *L'Action nationale* Robert Laplante, au physicien Pierre Demers, à l'historien Marcel Tessier, au sculpteur Armand Vaillancourt et à l'animateur Gilles Proulx. •••



## Remise de la médaille Bene Merenti de Patria à Yves Saint-Denis

Le 1<sup>er</sup> avril dernier, la Société Saint-Jean-Baptiste (SSJB) a remis la médaille *Bene Merenti de Patria* à Monsieur Yves Saint-Denis, afin de souligner son travail et son apport incontestable au développement de la société québécoise. Pour l'occasion, plusieurs militants, anciens collègues et membres de la famille se sont rassemblés à Chute-à-Blondeau (Ontario).

Né à Chute-à-Blondeau (Ontario) le 28 avril 1941, Yves Saint-Denis est bachelier ès arts, maître ès arts, docteur en philosophie, en lettres françaises, spécialiste en histoire et détenteur de plusieurs brevets professionnels, certificats et diplômes en éducation.

### Études et son doctorat

Professeur de carrière, d'abord dans les collèges classiques, puis chef de la Section du français à l'École secondaire de Plantagenet à compter de 1970 ; animateur culturel et militant de la francophonie.

Auteur d'une thèse de doctorat de 1526 pages sur l'historien national des Canadiens-Français Lionel Groulx, de nombreux articles et d'une douzaine de publications, dont une petite histoire franco-ontarienne illustrée, en usage dans les écoles élémentaires et secondaires de l'Ontario (4<sup>e</sup> édition, 20 000 exemplaires), et qui a servi de source de base au spectacle *L'Écho d'un Peuple*.

### Son implication au Québec

Il a été rédacteur et éditeur de *L'Action Nationale*, l'instigateur des Lundis de l'histoire avec Gilles Rhéaume, le président fondateur de l'Assemblée des patriotes de l'Amérique française. De plus, il est récipiendaire de sept distinctions majeures, dont deux prix littéraires (1982 et 1983), l'Ordre des francophones d'Amérique (1988), le Prix Séraphin-Marion (1989) de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, la Médaille *Bene Merenti de Patria* (1989), l'Ordre de la francophonie (2000). Il fut aussi le premier grand lauréat, toutes catégories confondues, de la première demi-finale de la Dictée des Amériques en 1994 (1<sup>er</sup> sur 45 000 concurrents).

Il a été trésorier, président et maintenant conseiller de la Section Ludger-Duvernay (section des membres à vie) de la Société Saint-Jean-Baptiste (SSJB) de Montréal.

Créé en 1923, la médaille *Bene Merenti de Patria* souligne les mérites d'un compatriote ayant rendu des services exceptionnels à la patrie. •••



M<sup>e</sup> Maxime Laporte remet la médaille Bene Merenti de Patria à Yves Saint-Denis.



Le directeur général de la SSJB, Martin Gélinas, était le maître de cérémonie.



M<sup>e</sup> Laporte était accompagné de MM. Jean Poirier, ancien président de l'ACFO, et Louis Denoncourt.

### PENSEZ-Y !

Pour vos réunions, assemblées et réceptions, de 10 comme de 200 personnes, la Maison Ludger-Duvernay offre trois somptueux salons. À des prix abordables.

Laissez-vous charmer par le cachet historique de cet édifice victorien construit en 1874.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, COMMUNIQUEZ AU

**514-843-8851**

OU CONSULTEZ LE SITE

**salonsalouer.com**

## Ancien président général de la SSJB

# Hommage à M<sup>e</sup> Yvon Groulx (1919-2019)



La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal a été durement éprouvée par le deuil lorsque, le 31 mai dernier, est survenu le décès, à quelques mois de ses 100 ans, de l'un de ses plus illustres anciens Présidents généraux. Yvon Groulx a fait des études de philosophie, de théologie et de sciences politiques à l'Université d'Ottawa, avant d'être admis au Notariat au terme de ses études en droit à l'Université de Montréal, faculté au sein de laquelle il enseignera de 1960 à 1969. Journaliste aux quotidiens *Le Droit* d'Ottawa, le *Petit Journal*, le *Montréal-Matin* et à CKAC (1943-1950), il a été le président fondateur du Syndicat des journalistes *Droit* d'Ottawa en 1943. Ouvrant à titre de notaire pendant plus de 40 ans, il sera à la fois membre du Conseil (1960-1969) et président de la Commission des Examens (1966-1969) de la Chambre des notaires du Québec.

Yvon Groulx a été administrateur et président de l'Économie mutuelle d'assurance (1961-1985), administrateur et membre du comité exécutif de la Société nationale de Fiducie (1960-1979), président de l'Entraide immobilière Laurentienne ainsi qu'administrateur et président de la Caisse populaire de Saint-Jean-Baptiste-de-Lasalle (1949-1999).

Fervent défenseur de la langue française et indépendantiste convaincu, Yvon Groulx a éloquentement milité à ces causes, dès 1955 à titre de membre du Conseil général de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, puis de Président général (1965-1968). C'est sous sa présidence de la Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste du Québec (1968-1969) que ce regroupement se donnera un mandat indépendantiste. Son engagement pour l'avènement du pays du Québec se poursuivra lorsqu'il sera président de la Ligue d'Action nationale (1986-1988). Militant exceptionnel, M<sup>e</sup> Yvon Groulx s'était vu décerner le 4 février dernier notre plus haute distinction : la médaille *Bene Merenti de Patria*.

Nous tenons à exprimer nos plus sincères condoléances à la famille de M<sup>e</sup> Groulx. Jamais nous n'oublierons la contribution remarquable de ce grand patriote à l'avancement du combat national, tout particulièrement au sein de notre Société nationale. ...

## Offre d'emploi : Téléphoniste

Le **MOUVEMENT QUÉBEC FRANÇAIS** est une organisation militante sans but lucratif qui prend position dans les médias, mais également dans les milieux civils et syndicaux afin d'offrir une pédagogie articulée des enjeux entourant l'avenir de la langue française.

### Type d'emploi : Démarcheur/démarcheuse téléphonique.

À titre de démarcheur téléphonique, vous contribuez à la prise en charge, à la prospection et à la sollicitation des dons, mais aussi au développement et au maintien des relations d'affaires avec les membres et les donateurs.

Vous analysez et prenez en charge les demandes d'information inhabituelles ou particulières de la clientèle et des membres, et vous assurez l'atteinte des objectifs d'affaires de votre équipe par la mise à profit de vos aptitudes à viser les résultats. Vous vous assurez de la satisfaction des membres et des donateurs, de même que de la qualité des services rendus, tout en respectant les normes et procédures de l'OBNL.

Joignez-vous à une équipe en pleine expansion, vous travaillerez de votre domicile, selon votre horaire.

Le poste consiste à faire de la prospection et de la sollicitation téléphonique auprès des membres, des donateurs actuels et des sympathisants du mouvement.

Nous recherchons des personnes qui démontrent du savoir-être, qui sont proactives et qui font preuve d'initiative.

### Ce poste est pour vous si...

- \* Vous êtes une personne dynamique et vous possédez une excellente expérience et de vastes connaissances en démarchage téléphonique.
- \* Vous communiquez et vulgarisez efficacement les informations à vos interlocuteurs.
- \* Vous êtes une personne ouverte aux changements et vous souhaitez bâtir votre avenir avec nous.
- \* Vous êtes intéressé-e par un travail à la maison selon votre horaire.

### Conditions particulières

- Lieu de travail : à votre domicile
- Horaire : Choix d'horaire du lundi au vendredi entre 17 h et 21 h et le samedi entre 11 h et 18 h.

### Profil recherché

- Diplôme d'études secondaires;
- Expérience de 6 mois en démarchage téléphonique;
- Excellente connaissance du français parlé et écrit;
- Posséder une connexion Internet et un ordinateur.
- \*\*\*Veuillez noter que d'autres combinaisons de formation et d'expériences pertinentes peuvent être considérées.

### Compétences transversales

Être coopératif, être orienté vers le client, être orienté vers l'action et stimuler l'innovation.

### Compétences clés du profil recherché

Savoir communiquer de manière efficace, être capable de s'adapter aux situations et viser l'atteinte des objectifs de vente.

### Lieu de travail

À domicile

### Envoi du CV

Vous êtes intéressé par l'offre d'emploi? Envoyez votre CV à [info@quebecfrancais.org](mailto:info@quebecfrancais.org)

## Josiane Lavallée devient présidente de la Fondation Maurice-Séguin

Le 23 avril dernier, la deuxième vice-présidente de la SSJB, madame Josiane Lavallée, est devenue la présidente de la Fondation Maurice-Séguin. Historienne, madame Lavallée est membre du Conseil général de la SSJB depuis dix ans. En 2009, elle a été la cofondatrice de la Coalition pour l'histoire qui a eu gain de cause dans le dossier de la réforme du programme d'histoire du Québec au secondaire.



La Fondation Maurice-Séguin a comme principale mission de contribuer au financement de la recherche universitaire en sciences humaines portant sur des thèmes nationaux du Québec en histoire, en démo-linguistique, en science politique, en philosophie politique, en anthropologie, en sociologie, en économie politique et en droit constitutionnel.

Pour réaliser sa mission principale, la Fondation Maurice-Séguin a comme principaux mandats :

- d'octroyer des bourses à des étudiant(e)s et à des chercheur(e)s universitaires pour la publication de leurs travaux en sciences humaines ;
- de contribuer à l'organisation de colloques, conférences et tables rondes ;
- et de soutenir la publication d'ouvrages en sciences humaines.



Josiane Lavallée

## Christian Gagnon accède à la présidence de la Ligue d'Action nationale

Le 26 mars dernier, le conseiller général de la SSJB Christian Gagnon a été élu à la présidence de la Ligue d'Action nationale dont il était le vice-président depuis 2011. Membre de la Ligue depuis 2003, il avait accédé au conseil d'administration en 2006. Le nouveau président prend ainsi la relève de Denis Monière qui occupait cette fonction depuis 14 ans. L'orientation indépendantiste de la plus ancienne revue du Québec ne date pas d'hier. C'est en 1913 que la Ligue de défense du français est fondée pour lutter contre l'anglicisation des francophones nouvellement urbanisés dans des villes québécoises sous forte domination économique anglo-saxonne. À partir de 1917, la Ligue publiera la revue *L'Action française* qui, en 1933, prendra le nom de *L'Action nationale*. Plus que centenaire, *L'Action nationale* ([www.actionnationale.quebec](http://www.actionnationale.quebec)) a lancé l'idée d'un État français indépendant dès 1922. La ligue publie également depuis 2007 *Les Cahiers de lecture de L'Action nationale*.



Christian Gagnon est au Conseil général de la SSJB depuis 2009. Au cours des trois années précédentes, il avait siégé au conseil exécutif de la section Jacques-Viger. Militant indépendantiste depuis 1980, M. Gagnon a œuvré au sein du conseil exécutif du Parti Québécois de la circonscription d'Outremont (1987-1998) notamment à titre de président (1996-1998). Il a ensuite été élu au conseil exécutif régional du Parti Québécois de Montréal-Centre (1998-2005) qu'il a présidé de 2002 à 2005. Rassurons-nous : la Ligue d'Action nationale semble être encore et toujours présidée par une personne de conviction n'étant pas sur le point de faire un Réjean Hébert d'elle-même. ...

## SÉPARÉS À LA NAISSANCE



Christian Gagnon et son sosie.

# BLOC Québécois | BONNE FÊTE NATIONALE!



XAVIER BARSALOU-DUVAL  
Député Pierre-Boucher -  
Les Patriotes - Verchère  
450 652-4442

RHÉAL FORTIN  
Député de Rivière-du-Nord  
450 565-0061

**YVES-FRANÇOIS BLANCHET**  
Chef du Bloc Québécois

MICHEL BOUDRIAS  
Député de Terrebonne  
450 964-9417

GABRIEL STE-MARIE  
Député de Joliette  
450 752-1940

LOUIS PLAMONDON  
Député de Bécancour -  
Nicolet -Saurel  
450 742-0479  
819 293-2041

MONIQUE PAUZÉ  
Députée de Repentigny  
450 581-3896

SIMON MARCIL  
Député de Mirabel  
450 430-5535

MARIO BEAULIEU  
Député de la Pointe-de-l'Île  
514 645-0101

MARILÈNE GILL  
Députée de Manicouagan  
418 589-0573  
418 960-1411

LUC THÉRIAULT  
Député de Montcalm  
450 474-1044

## Le Patriote LePatriote.org



Journal édité par  
la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal  
82, rue Sherbrooke Ouest,  
Montréal (Québec) H2X 1X3  
Téléphone : 514 843-8851

Vous avez des suggestions  
ou des commentaires à nous faire ?  
Communiquez avec nous par la poste ou  
par courriel à l'adresse [journal@ssjb.com](mailto:journal@ssjb.com).

Dépôt légal : 2<sup>e</sup> trimestre 2019  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec.  
Reproduction autorisée avec mention de la source

Directeur et  
rédacteur en chef  
Christian Gagnon

Mise en pages  
Pierre Dagesse

Ont collaboré à ce numéro par des textes,  
des illustrations ou autrement :  
Jacques Binette, Yvan Bombardier, Mathieu Carreau,  
Charles Castonguay (L'Aut' Journal), Pierre Dagesse,  
Élaine Des Lauriers, Christian Gagnon, Jocelyn Jalette,  
Frédéric Lacroix (L'Aut' Journal), Robert Laplante  
(revue L'Action nationale), Maxime Laporte, Josiane  
Lavallée, David Le Gallant (revue Veritas Acadie),  
Denis Monière PQF, Mathieu Roy.

**Les opinions exprimées dans les articles du  
Patriote n'engagent que leurs auteurs.**

PROCHAIN NUMÉRO : octobre 2019  
DATE DE TOMBÉE : 23 septembre 2019

## Nos projets prennent vie. Donnez généreusement!

Visitez [fondationlanguefrancaise.org/un-don-pour-la-vie](http://fondationlanguefrancaise.org/un-don-pour-la-vie)  
514 843-8851 poste 454

Fondation pour la  
langue française



## MILLE ET UNE FAÇONS DE MILITER POUR LE FRANÇAIS ET LE QUÉBEC!

Nous vous invitons à nous écrire à l'adresse [journal@ssjb.com](mailto:journal@ssjb.com) pour nous donner vos commentaires, à diffuser ce journal dans votre entourage, à soutenir nos annonceurs, ou encore à faire un don planifié à la Fondation pour la langue française (514 843-8851, poste 454). Vous pouvez devenir un bénévole à temps plein ou partiel au siège social de la SSJB, rue Sherbrooke Ouest, à Montréal. Ou encore militer dans l'une ou l'autre des organisations affiliées à la SSJB.

Et n'oubliez jamais que, comme le disait  
notre poète Gaston Miron :

***Tant que l'indépendance n'est pas faite, elle reste à faire!***



Les membres de la SSJB peuvent  
recevoir par la poste  
le journal *Le Patriote*  
en version PAPIER  
au coût de 6 \$ par année !  
**Tél.: 514-843-8851**

**VERSION NUMÉRIQUE DU JOURNAL  
SUR LE SITE DE LA SSJB**

Depuis 2003, les numéros du journal *Le Patriote*  
sont accessibles pour les membres et les  
internauts sur le site Internet de la SSJB ou à  
[www.LePatriote.org](http://www.LePatriote.org)



- Membre ordinaire 10 \$
- Membre étudiant 5 \$
- Membre adhérent (Service d'entraide) 2 \$
- Membre à vie 250 \$
- Membre à vie (60 ans et plus) 150 \$
- Don à votre discrétion \$
- TOTAL \$**



## OUI, je suis indépendantiste et j'encourage la Société!

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_ Date de naissance \_\_\_\_\_

Adresse électronique \_\_\_\_\_ Profession \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_



Retourner avec votre paiement à :  
SSJB, 82, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H2X 1X3

